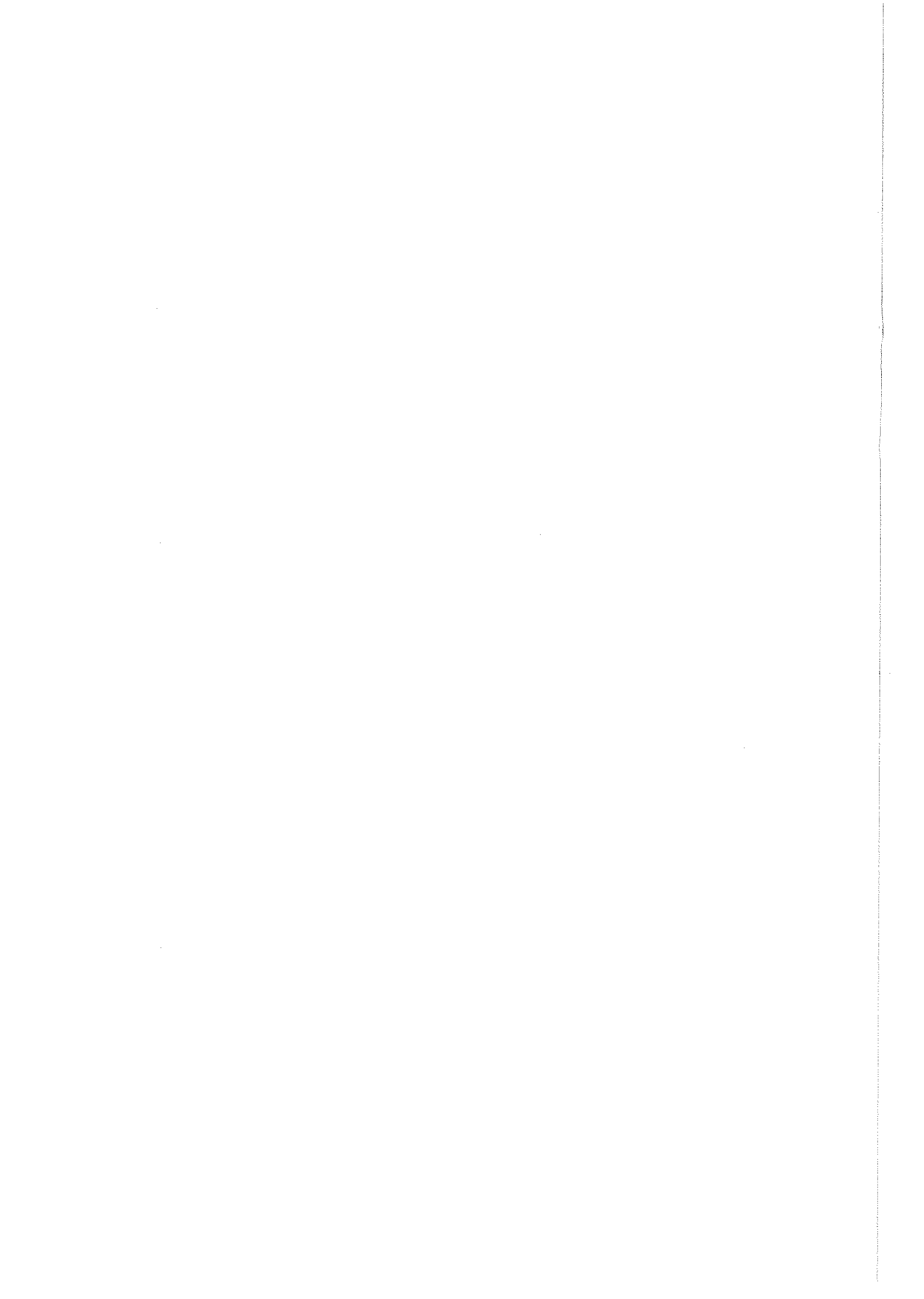


**PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS
DES RÉUNIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL
Réunion du 26 mars 2009**



CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

Président : Monsieur Philippe MADRELLE

Cantons

Conseillers Généraux

Arcachon

* **Monsieur Yves FOULON**, Conseiller Général,
Maire d'Arcachon

Audenge

* **Monsieur Christian GAUBERT**,
Vice-Président du Conseil Général, Maire de Lanton

Auros

* **Madame Martine FAURE**, Députée de la Gironde,
Conseillère Générale

Bazas

* **Monsieur Jean DARREMONT**, Conseiller Général

Bègles

* **Monsieur Jean-Jacques PARIS**,
Vice-Président du Conseil Général

Belin-Beliet

* **Monsieur Alain PÉRONNAU**, Conseiller Général

Blanquefort

* **Madame Christine BOST**, Conseillère Générale,
Maire d'Eysines

Blaye

* **Monsieur Xavier LORIAUD**, Conseiller Général,
Adjoint au Maire de Blaye

Bordeaux I

* **Monsieur Philippe DORTHE**,
Vice-Président du Conseil Régional, Conseiller Général

Bordeaux II

* **Madame Michèle DELAUNAY**, Députée de la Gironde,
Conseillère Générale

Bordeaux III

* **Monsieur Michel DUCHÊNE**, Conseiller Général,
Adjoint au Maire de Bordeaux

Bordeaux IV

* **Monsieur Jean-Louis DAVID**, Conseiller Général,
Adjoint au Maire de Bordeaux

Bordeaux V

* **Monsieur Matthieu ROUVEYRE**,
Questeur de l'Assemblée Départementale

Bordeaux VI

* **Monsieur Jacques RESPAUD**,
Vice-Président du Conseil Général

Bordeaux VII	* Monsieur Daniel JAULT , Conseiller Général
Bordeaux VIII	* Monsieur Pierre LOTHAIRE , Conseiller Général, Adjoint au Maire de Bordeaux
Bourg-sur-Gironde	* Monsieur Max JEAN-JEAN , Conseiller Général, Maire de Prignac et Marcamps
Branne	* Monsieur Christian MUR , Conseiller Général, Maire de Saint-Quentin de Baron
Cadillac	* Monsieur Hervé Le TAILLANDIER de GABORY , Conseiller Général, Maire de Cadillac
Captieux	* Monsieur Jean-Luc GLEYZE , Vice-Président du Conseil Général
Carbon-Blanc	* Monsieur Philippe MADRELLE , Sénateur de la Gironde, Président du Conseil Général
Castelnau-Médoc	* Monsieur Yves LECAUDEY , Vice-Président du Conseil Général, Maire de Sainte-Hélène
Castillon la Bataille	* Monsieur Guy MARTY , Conseiller Général, Maire de Sainte-Terre
Cenon	* Monsieur Alain DAVID , Conseiller Général, Maire de Cenon
Coutras	* Monsieur Pierre BARRAU , Conseiller Général, Maire de Porchères
Créon	* Monsieur Jean-Marie DARMIAN , Conseiller Général, Maire de Créon
Fronsac	* Monsieur Michel FROUIN , Vice-Président du Conseil Général, Maire de Lugon et l'Île du Carney
Gradignan	* Madame Anne-Marie KEISER , Vice-Présidente du Conseil Général
Grignols	* Monsieur Jean-Pierre BAILLÉ , Conseiller Général, Maire de Grignols
Guitres	* Monsieur Alain MAROIS , Vice-Président du Conseil Général, Maire de Saint-Denis de Pile
Floirac	* Monsieur Jean-Pierre SOUBIE , Conseiller Général, Maire de Tresses

La Brède	* Monsieur Bernard FATH , Conseiller Général, Maire de Léognan
La Réole	* Monsieur Bernard CASTAGNET , Conseiller Général, Maire de La Réole
La Teste de Buch	* Monsieur Jacques CHAUVET , Conseiller Général, Adjoint au Maire de Gujan-Mestras
Langon	* Monsieur Pierre AUGÉY , Conseiller Général, Maire de Fargues de Langon
Le Bouscat	* Monsieur Dominique VINCENT , Conseiller Général
Lesparre	* Monsieur Francis MAGENTIES , Conseiller Général
Libourne	* Monsieur Gilbert MITTERRAND , Vice-Président du Conseil Général, Maire de Libourne
Lormont	* Monsieur Jean TOUZEAU , Vice-Président du Conseil Général, Maire de Lormont
Lussac	* Monsieur Pierre YERLÈS , Conseiller Général, Maire de Montagne
Mérignac I	* Madame Marie RÉCALDE , Conseillère Générale, Adjointe au Maire de Mérignac
Mérignac II	* Monsieur Jacques FERGEAU , Conseiller Général, Maire de Saint-Jean d'Illac
Monségur	* Monsieur Bernard DUSSAUT , Premier Vice-Président du Conseil Général
Pauillac	* Monsieur Sébastien HOURNAU , Conseiller Général, Maire de Pauillac
Pellegrue	* Monsieur José BLUTEAU , Conseiller Général, Maire de Pellegrue
Pessac I	* Madame Edith MONCOUCUT , Vice-Présidente du Conseil Général, Adjointe au Maire de Pessac
Pessac II	* Monsieur Jean-Jacques BENOÎT , Conseiller Général, Maire de Pessac
Podensac	* Monsieur Hervé GILLÉ , Conseiller Général

Pujols	* Monsieur Gérard CÉSAR , Sénateur de la Gironde, Conseiller Général, Maire de Rauzan
Saint-André de Cubzac	* Monsieur Jacques MAUGEIN , Questeur de l'Assemblée Départementale
Saint-Ciers-sur-Gironde	* Monsieur Philippe PLISSON , Député de la Gironde, Conseiller Général, Maire de Saint-Caprais de Blaye
Sainte-Foy la Grande	* Monsieur Robert PROVAIN , Conseiller Général, Maire de Sainte-Foy la Grande
Saint-Laurent Médoc	* Monsieur Henri LAURENT , Conseiller Général,
Saint-Macaire	* Monsieur Michel HILAIRE , Conseiller Général, Adjoint au Maire de Saint-Pierre d'Aurillac
Saint-Médard en Jalles	* Monsieur Serge LAMAISON , Conseiller Général, Maire de Saint-Médard en Jalles
Saint-Savin de Blaye	* Monsieur Alain RENARD , Vice-Président du Conseil Général
Saint-Symphorien	* Monsieur Philippe CARREYRE , Conseiller Général, Maire de Louchats
Saint-Vivien du Médoc	* Monsieur Serge LAPORTE , Conseiller Général, Maire de Grayan et l'Hôpital
Sauveterre de Guyenne	* Monsieur Yves de PONTON d'AMECOURT , Conseiller Général, Maire de Sauveterre de Guyenne
Talence	* Monsieur Gilles SAVARY , Député au Parlement Européen Vice-Président du Conseil Général
Targon	* Monsieur Alain LEVEAU , Conseiller Général, Maire de Bellebat
Villandraut	* Madame Isabelle DEXPERT , Vice-Présidente du Conseil Général, Maire de Pompéjac
Villeneuve-d'Ornon	* Madame Martine JARDINÉ , Conseillère Générale

LA COMMISSION PERMANENTE

PRÉSIDENT : Philippe MADRELLE

PREMIER VICE-PRÉSIDENT : Bernard DUSSAUT

VICE-PRÉSIDENTS :

Jean TOUZEAU, Alain MAROIS, Gilbert MITTERRAND,
Anne-Marie KEISER, Alain RENARD, Jean Luc GLEYZE,
Edith MONCOUCUT, Michel FROUIN, Isabelle DEXPERT,
Jean Jacques PARIS, Jacques RESPAUD, Christian GAUBERT,
Yves LECAUDEY, Gilles SAVARY.

MEMBRES :

Yves D'AMECOURT, Pierre AUGÉY, Jean-Jacques BENOIT,
José BLUTEAU, Christine BOST, Bernard CASTAGNET,
Jean DARREMONT, Alain DAVID, Jean Louis DAVID,
Michèle DELAUNAY, Philippe DORTHE, Bernard FATH, Martine FAURE,
Yves FOULON, Sébastien HOURNAU, Martine JARDINÉ, Max JEANJEAN,
Daniel JAULT, Serge LAMAISON, Alain LEVEAU, Xavier LORIAUD,
Pierre LOTHAIRE, Guy MARTY, Christian MUR, Philippe PLISSON,
Jean-Pierre SOUBIE, Dominique VINCENT, Pierre YERLÈS.

LES VICE-PRÉSIDENTS ET LES SECTEURS D'ACTIVITÉ – LES COMMISSIONS AVEC LES MEMBRES ET LES PRÉSIDENTS

VICES-PRÉSIDENTS	SECTEURS D'ACTIVITÉ	COMMISSIONS	PRÉSIDENTS	MEMBRES
Bernard DUSSAUT	I - AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, COORDINATION DE LA CONFERENCE DES VICE-PRÉSIDENTS	1 - Aides aux communes et structures de coopérations intercommunales	Guy MARTY	Christine BOST, Gérard CESAR, Hervé de GABORY, Serge LAPORTE, Francis MAGENTIES, Gilbert MITTERRAND, Alain PERONNAU
Jean TOUZEAU	II - HABITAT, DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN ET RURAL, INSERTION, URBANISME, MAITRISE FONCIERE	2 - Politiques contractuelles territoriales	Bernard CASTAGNET	Gérard CESAR, Isabelle DEXPERT, Hervé GILLE, Jean-Luc GLEYZE, Martine JARDINE, Jean-Jacques PARIS, Marie RECALDE
Alain MAROIS	III - CITOYENNETE, EDUCATION, JEUNESSE	3 - Habitat, Développement social urbain et rural	Martine JARDINE	Jean Pierre BAILLE, Philippe DORTHE, Daniel JAULT, Henri LAURENT, Jacques MAUGEIN, Marie RECALDE,
Gilbert MITTERRAND	IV - COOPERATION INTER-INSTITUTIONNELLE	4 - Urbanisme, Maitrise foncière	Marie RECALDE	Gérard CESAR, Jean DARREMONT, Serge LAMAISON, Yves LECAUDEY, Alain RENARD, Jean-Pierre SOUBIE
Anne-Marie KEISER	V - COMMUNICATION, RELATIONS PUBLIQUES, ADMINISTRATION ELECTRONIQUE, RESEAUX PUBLICS D'INFORMATION	5 - Emploi Insertion	Hervé GILLE	Jean Pierre BAILLE, Jean-Luc GLEYZE, Daniel JAULT, Matthieu ROUYEYRE
Alain RENARD	VI - PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL COMMUN, TOURISME	6 - Collèges	Robert PROVAIN	Jean-Jacques BENOIT, Philippe CARREYRE, Anne-Marie KEISER, Alain LEVEAU, Serge LAMAISON, Xavier LORIAUD, Guy MARTY, Jean-Jacques PARIS, Dominique VINCENT
Jean-Luc GLEYZE	VII - ECONOMIE SOLIDAIRE	7 - Citoyenneté, Jeunesse, Politique éducative	Sébastien HOURNAU	Jean-Marie DARMIAN, Henri LAURENT, Robert PROVAIN, Jacques RESPAUD, Dominique VINCENT
Edith MONCOUCUT	VIII - SOLIDARITE, AUTONOMIE, ACTION SOCIALE	8 - Coopération inter-institutionnelle	Michèle DELAUNAY	Jean DARREMONT, Jacques FERGEAU, Yves LECAUDEY, Jacques MAUGEIN, Jean TOUZEAU
Michel FROUIN	IX - TRANSPORTS ET INTERMODALITE	9 - Communication, Relations publiques, Système d'information institutionnel, Schéma départemental numérique	Henri LAURENT	José BLUTEAU, Bernard DUSSAUT, Christian GAUBERT, Pierre LOTHAIRE, Alain MAROIS, Christian MUR, Alain RENARD, Matthieu ROUYEYRE
Isabelle DEXPERT	X - CULTURE, SPORT, VIE ASSOCIATIVE	10 - Environnement – Tourisme	Jean Marie DARMIAN	Pierre AUGÉY, Christine BOST, Philippe CARREYRE, Bernard CASTAGNET, Jacques CHAUVET, Philippe DORTHE, Bernard FATH, Martine FAURE, Yves FOULON, Hervé de GABORY, Hervé GILLE, Sébastien HOURNAU, Philippe PLISSON
Jean-Jacques PARIS	XI - INFRASTRUCTURES ET SECURITE ROUTIERE	11 - Pôle eau	Jacques MAUGEIN	Jean DARREMONT, Yves FOULON, Hervé de GABORY, Max JEAN-JEAN, Guy MARTY, Robert PROVAIN
Jacques RESPAUD	XII - RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE SOCIAL	13 - Action économique solidaire	Christine BOST	Jean Pierre BAILLE, Jacques FERGEAU, Michel FROUIN, Hervé GILLE, Xavier LORIAUD, Gilbert MITTERRAND, Philippe PLISSON, Matthieu ROUYEYRE
Christian GAUBERT	XIII - PATRIMOINE DEPARTEMENTAL, PORTS, HEBERGEMENT, MOYENS ET SERVICES	14 - Développement agricole, Ostréiculture, Pêche, Forêt, Elevage	Alain LEVEAU	Pierre BARRAU, Jacques CHAUVET, Martine FAURE, Michel HILAIRE, Xavier LORIAUD, Alain MAROIS, Robert PROVAIN, Marie RECALDE, Jean-Pierre SOUBIE
Yves LECAUDEY	XIV - FINANCES, CONTROLE DE GESTION	15 - Personnes handicapées, Personnes âgées et Actions de santé	Pierre YERLES	Michel HILAIRE, Martine JARDINE, Henri LAURENT, Robert PROVAIN, Jean TOUZEAU
Gilles SAVARY	XV - DOSSIERS TRANSVERSAUX	16 - Enfance, famille	Daniel JAULT	Yves d'AMECOURT, Jean-Marie DARMIAN, Alain DAVID, Martine JARDINE, Alain MAROIS
		17 - Transports et Intermodalités	Max JEAN-JEAN	Jean-Jacques BENOIT, José BLUTEAU, Christine BOST, Bernard CASTAGNET, Michel DUCHENE, Serge LAPORTE, Philippe PLISSON
		18 - Développement culturel	Hervé de GABORY	Bernard CASTAGNET, Alain DAVID, Jean Louis DAVID, Philippe DORTHE, Bernard DUSSAUT, Martine FAURE, Michel HILAIRE, Francis MAGENTIES, Dominique VINCENT
		19 - Développement sportif	Serge LAPORTE	Jean Louis DAVID, Jacques FERGEAU, Max JEAN-JEAN, Alain LEVEAU, Pierre LOTHAIRE, Edith MONCOUCUT,
		20 - Vie associative	Matthieu ROUYEYRE	Jean Louis DAVID, Philippe DORTHE, Martine JARDINE, Serge LAPORTE, Edith MONCOUCUT
		21 - Voirie départementale et Sécurité routière	Pierre AUGÉY	Pierre BARRAU, José BLUTEAU, Philippe CARREYRE, Michel DUCHENE, Bernard FATH, Michel FROUIN, Jacques MAUGEIN, Christian MUR, Jean-Pierre SOUBIE
		22 - Ressources humaines et dialogue social	Bernard FATH	Daniel JAULT, Anne-Marie KEISER, Alain LEVEAU, Christian MUR, Alain RENARD, Pierre YERLES
		23 - Patrimoine bâti départemental, Ports départementaux, Hébergement des services	Philippe CARREYRE	Pierre AUGÉY, Pierre BARRAU, Jacques CHAUVET, Michel FROUIN, Francis MAGENTIES, Edith MONCOUCUT, Alain PERONNAU, Jacques RESPAUD, Jean TOUZEAU
		24 - Finances, Contrôle de gestion	Jacques FERGEAU	14 Vice-Présidents + Yves d'AMECOURT, Jean-Jacques BENOIT, Jean-Marie DARMIAN, Michèle DELAUNAY

S O M M A I R E

Pages

Réunion du 26 mars après-midi	11
Allocution de Monsieur le Président du Conseil Général	13

Emploi, Insertion

Dispositif RMI - Programme Départemental d'Insertion - Plan d'action 2009	20
---	----

Coopération inter-institutionnelle

Financement de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique.....	23
---	----

Communication, Relations Publiques, Système d'information institutionnel, Schéma Départemental Numérique

Participation financière du Conseil Général de la Gironde au projet de Partenariat Public Privé Gironde Numérique	30
--	----

Ressources humaines et dialogue social

Dotation des services en moyens nécessaires à la réalisation de leurs missions	32
Renouvellement de contrats et rémunération des contractuels.....	34
Transfert des effectifs liés à des transferts de compétences prévus par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.....	35

Finances, Contrôle de gestion

Compte de gestion de l'exercice 2008 du payeur départemental	37
Compte administratif - réalisation des recettes et des dépenses pour l'exercice 2008 ...	38
Bilan des garanties et cautions d'emprunts du Conseil Général de la Gironde Exercice 2008	43
Extension de l'octroi de la garantie départementale et caution d'emprunts dans le domaine sanitaire et social aux MAS, Maisons d'Accueil Spécialisé, relevant de la compétence de l'Etat	44
Application des dispositions de l'article 1er de la Loi de Finances Rectificative pour 2009, concernant le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008	45

Souscription à l'augmentation de capital de la SEM Gironde Développement -- Désignation d'un représentant permanent du Conseil Général de la Gironde aux assemblées générales de la SEM Gironde Développement.....	50
Taux d'imposition de l'année 2009.....	51

Communication

La situation de l'Entreprise Couach	62
---	----

Vœux et Motions

Motion relative à l'affaiblissement des Centres Régionaux d'Education Populaire et Sportif (CREPS), victimes du désengagement de l'Etat !	65
--	----

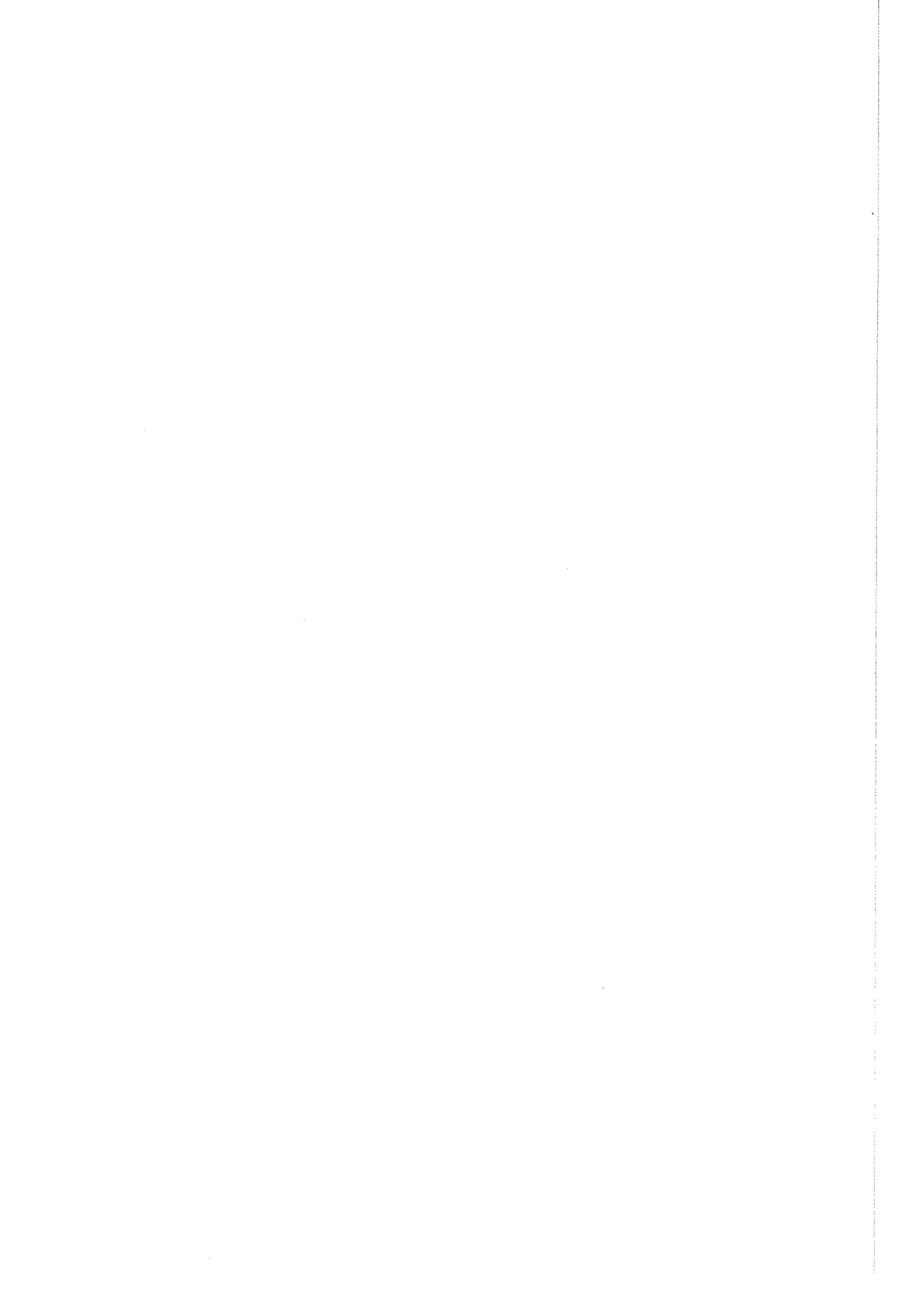
<i>Annexes</i>	67
-----------------------------	----

- Les points marquants du compte administratif 2009 (8 pages)
 . document projeté sur écran commenté par Yves Lecaudey (page 40)

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

RÉUNION DU 26 mars 2009

Après-midi



CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

Réunion du 26 mars 2009

Après-midi

Sous la Présidence de

Monsieur Philippe MADRELLE

Présents : MM. Pierre AUGÉY, Jean-Pierre BAILLE, Pierre BARRAU, José BLUTEAU, Mme Christine BOST, MM. Philippe CARREYRE, Bernard CASTAGNET, Jacques CHAUVET, Yves d'AMECOURT, Jean-Marie DARMIAN, Jean DARREMONT, Alain DAVID, Jean-Louis DAVID, Hervé De GABORY, Mmes Michèle DELAUNAY, Isabelle DEXPERT, MM. Philippe DORTHE, Michel DUCHENE, Bernard FATH, Jacques FERGEAU, Michel FROUIN, Christian GAUBERT, Hervé GILLE, Jean-Luc GLEYZE, Michel HILAIRE, Sébastien HOURNAU, Mme Martine JARDINE, M. Max JEAN-JEAN, Mme Anne-Marie KEISER, MM. Serge LAMAISON, Serge LAPORTE, Henri LAURENT, Yves LECAUDEY, Xavier LORIAUD, Philippe MADRELLE, Francis MAGENTIES, Alain MAROIS, Guy MARTY, Gilbert MITTERRAND, Mme Edith MONCOUCUT, MM. Christian MUR, Jean-Jacques PARIS, Robert PROVAIN, Mme Marie RECALDE, MM. Alain RENARD, Jacques RESPAUD, Matthieu ROUVEYRE, Gilles SAVARY, Jean-Pierre SOUBIE, Jean TOUZEAU.

Excusés : MM. Jean-Jacques BENOIT, Gérard CESAR, Bernard DUSSAUT, Mme Martine FAURE, MM. Yves FOULON, Daniel JAULT, Alain LEVEAU, Pierre LOTHAIRE, Jacques MAUGEIN, Alain PERONNAU, Philippe PLISSON, Dominique VINCENT, Pierre YERLES.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Secrétaire de séance : Yves LECAUDEY.

M. LE PRÉSIDENT :

Mes chers collègues. En préambule, je voudrais dire que les Noisettines qui sont sur nos tables sont les Noisettines du Médoc de Blaignan, offertes gracieusement par notre collègue Francis Magenties, que je remercie et que l'on peut applaudir.

Applaudissements.

D'autre part, les clés USB qui vous sont remises contiennent le rapport d'activité 2008, le bilan social 2007, et diverses vidéos de présentation.

- - -

Mes chers collègues. Notre session plénière d'aujourd'hui se déroule une nouvelle fois dans l'Hôtel de la Région Aquitaine, que je connais bien pour en avoir posé la première pierre, il y a quelques années.

Les travaux encore en cours à l'intérieur du bâtiment de l'Esplanade de Mériadeck ne permettent pas le déroulement de nos réunions dans l'hémicycle du Conseil Général, mais le chantier avance à un bon rythme et nous ne tarderons pas à renouer avec nos habitudes. A cet endroit de mon propos, je voudrais, en notre nom à tous, remercier le Président Alain Rousset et ses équipes de nous accueillir de nouveau et de nous permettre de nous réunir dans d'excellentes conditions.

Nous devons, aujourd'hui, comme nous y invite le calendrier budgétaire, fixer les taux d'imposition de cette année 2009 et, comme vous l'aurez constaté, nous adopterons aussi le compte administratif 2008. Procéder à son adoption, en même temps que le vote des taux d'imposition de l'année en cours, donne une véritable cohérence à notre exercice budgétaire et une meilleure lisibilité à nos décisions.

Vous trouverez également sur votre table le rapport d'activité des services, que je vous remets dans une nouvelle formule et également plus tôt que d'habitude.

Notre séance sera aussi l'occasion d'aborder un certain nombre de points de la première importance, qu'il s'agisse du Programme Départemental d'Insertion, de son plan d'action pour 2009, de notre participation financière au projet de partenariat public privé Gironde Numérique ou encore du financement de la ligne à grande vitesse ferroviaire Sud Europe Atlantique. Pour ce dernier rapport, une nouvelle version est proposée ; nous y reviendrons en cours de séance. Elle se substitue au rapport qui vous avait été remis.

Bien sûr, je ne saurais entrer dans l'ordre du jour qui nous réunit, sans dire un mot de la situation que vivent nos compatriotes depuis des mois, sur la désagrégation économique et sociale qui s'accélère un peu plus chaque jour, où la précarité, hélas, frappe de plein fouet tant de familles, à travers tout le pays, notamment à cause de la fermeture brutale d'entreprises... A cet égard, nous assistons actuellement aux difficultés dans lesquelles se débat la Société Couach auprès de ses banquiers. Jean-Luc Gleyze, notre collègue Vice-Président chargé de l'Economie, nous fera un point de la situation.

Jeudi dernier, une nouvelle fois, trois millions de Français, salariés du privé et du secteur public, sont descendus dans la rue pour faire entendre leur colère, leur désarroi, leur angoisse du lendemain. Ce serait un grand danger, un infini mépris de ne pas vouloir comprendre le sens de ces manifestations massives et pleinement justifiées.

Lorsque nous nous sommes réunis, au mois de décembre dernier, au moment de débattre et de voter le Budget 2009 de la Gironde, je vous ai exprimé toute ma réserve sur le plan de relance seulement ciblé sur l'investissement, annoncé par le Chef de l'Etat, préféré à

un plan de relance à deux jambes, investissement et consommation, et par conséquent plus équilibré, que nous préconisons, nous.

On demande aussi aux collectivités locales, qui subissent un train de transferts toujours aussi mal compensés, de fournir un effort tout à fait considérable. Dans le même temps, il est dit aux Français que ces mêmes collectivités locales, suspendues au projet de réforme préconisé par la commission Balladur, seraient peu soucieuses des deniers publics, alors que, contrairement à l'Etat surendetté, nous devons, par la Loi, présenter un Budget en équilibre ! C'est ce qui nous différencie de l'Etat.

Vous savez ce que je pense de ce projet de réforme, et je ne suis pas le seul puisque une majorité de Présidents de Conseils Généraux, toutes familles politiques confondues, partage mon sentiment. Et quand on s'intéresse de près aux désormais fameuses vingt propositions de la commission Balladur, qui a rendu sa copie au Chef de l'Etat, on y lit de nombreuses contrevérités ou des propos extravagants. Je ne prendrai qu'un exemple. Il est ainsi dit que nos collectivités doivent - et je cite le rapport - "donner priorité à l'investissement plutôt qu'aux dépenses sociales, destinées à en pallier l'absence". Je ne peux laisser passer de tels propos, qui témoignent de la mauvaise foi absolue de ceux qui en sont les auteurs.

Et si les dépenses sociales augmentent, à qui la faute ? Qui est responsable de cette situation économique et sociale avec cette montée inexorable de la précarité, des souffrances, du chômage qui a augmenté de 32 % en un an..., sinon ceux qui nous gouvernent ! Les dépenses sociales sont donc devenues, par la force des choses, une préoccupation centrale pour le Conseil Général de la Gironde, et c'est d'autant plus vrai que l'Etat nous a transféré l'ensemble de ce dossier dont il ne veut plus s'occuper.

Non seulement nous assumons, mais nous pouvons le dire clairement, les dépenses sociales telles que nous les gérons sont génératrices d'emplois. 1000 assistantes familiales exercent en Gironde. Près de 3 millions d'heures par an sont générées par l'APA et la Prestation de Compensation du Handicap. Les Budgets du Service des Etablissements et de la Direction Enfance et Famille sont en quasi-totalité traductibles en emplois. A chaque fois que j'inaugure une maison de retraite, ça veut dire que le Conseil Général de la Gironde a injecté pas moins de 10 M€ dans l'artisanat local du BTP et créé 50 emplois nouveaux ! Ce sont de vrais emplois, durables, solvabilisés par la collectivité départementale et non délocalisables ! Je signale que le Conseil Général de la Gironde est dans un rôle qui n'est pas suivi par la majorité des autres départements. Nous apportons notre solidarité à l'investissement dans ces maisons de retraite alors que nous n'y sommes pas obligés.

Et quand on nous accuse de ne pas soutenir l'activité économique, la relance ou de minimiser nos investissements, je vous avoue, chers collègues, que je me demande parfois s'il ne faudrait pas qu'Yves Lecaudey donne quelques cours particuliers...

Depuis des années, vous devez le savoir, notre Compte Administratif 2008 en témoigne - j'y reviendrai dans un instant et Yves Lecaudey de façon plus détaillée tout à l'heure - nous n'avons jamais cessé de soutenir et de développer nos investissements : 243 M€ réalisés en 2008, et on a inscrit 283 M€ pour le budget 2009, de manière à atteindre un taux de réalisation encore très élevé malgré la tourmente.

Donc vous voyez bien que ce n'est pas le fruit du hasard si le Conseil Général est l'un des premiers donneurs d'ordre, non seulement de la Gironde, mais de toute l'Aquitaine !

Chaque jour, on peut se rendre compte que la seule réforme des collectivités qui vaille doit aller dans le sens d'un meilleur service aux citoyens, et pour cela il faut réviser une fiscalité locale obsolète, rééquilibrer les champs de compétences sans que l'Etat se défausse.

La Décentralisation, toutes les enquêtes les plus sérieuses en attestent, a permis à nos territoires locaux de gagner en performance, en efficacité. Tout est perfectible, mais au moment où nous traversons une crise d'une très grave ampleur, n'allons pas détruire ce qui fonctionne pour ajouter du chaos à l'incertitude et à l'angoisse ambiantes !

Je viens de l'évoquer, le Compte Administratif 2008, qui est présenté aujourd'hui, témoigne mieux que de longs discours de notre volonté à tenir tous nos engagements. Au-delà du très bon niveau de nos investissements, le Compte Administratif 2008 traduit une réalisation très satisfaisante de nos prévisions, tant en recettes, qu'en dépenses, soit 94 %, hors certaines opérations financières.

Il ne vous aura pas échappé non plus la hausse très significative du taux de réalisation de nos dépenses d'investissement, soit six points de plus que l'an dernier, ce qui témoigne là aussi de l'important effort qui a été le nôtre, en particulier dans les opérations dont nous avons assuré la maîtrise d'ouvrage.

En revanche, tenir un tel effort d'investissement, plus de 243 M€, malgré les circonstances, avec une forte croissance des dépenses de fonctionnement et un ralentissement des recettes, cela ne va pas sans recourir à l'emprunt. Cette attitude a répondu à notre volonté de stabiliser la pression fiscale, alors que de nombreux Départements - pas moins de 43 - ont décidé, en 2008, de l'accroître très sensiblement, et beaucoup ce sont des augmentations à deux chiffres.

A des aides de l'Etat toujours plus comptées, en inadéquation avec le train continu des transferts, à des compensations sur lesquelles nous n'avons aucune possibilité d'action, comme la Taxe sur les Produits Pétroliers, s'est ajoutée, l'an passé, une décade des droits de mutation. Pour la première fois, cette recette, représentant 17 % de l'ensemble de nos recettes de fonctionnement, a amorcé une baisse de près de 8 %, soit 15 M€ sur la seule année 2008. J'ai souvent eu l'occasion, chers collègues, d'attirer votre attention sur la fragilité de cette ressource liée à un marché immobilier à un niveau dangereusement élevé ; un embrasement que la crise économique a eu vite fait d'éteindre.

Nous avons donc dû réamorcer, comme tant d'autres Conseils Généraux, un processus de réendettement, alors que depuis dix ans, et malgré le vent adverse, nous avons réussi à préserver notre autofinancement.

Transformations de recettes propres en dotations pures et simples, réformes successives de la Taxe Professionnelle - et le Chef de l'Etat nous a promis sa disparition, pour l'an prochain ! - charges nouvelles mal compensées par des recettes peu évolutives, on peut bien parler de vent contraire.

A titre d'exemple, l'Observatoire du transfert des compétences indique ainsi que sur les cinq dernières années, le total des charges non ou mal transférées représente 150 M€, soit bien plus que l'engagement qui nous est demandé sur la LGV !

Le bilan de l'exercice 2008 confirme ce que nous avons annoncé lors du vote du Budget Primitif 2009, nous devons recourir de nouveau à l'emprunt pour faire face à la conjoncture et remplir nos engagements. C'est la quadrature du cercle !

Nous devons, en effet, en limitant autant que faire se peut nos dépenses, relever le défi de maintenir un niveau d'investissement élevé pour contribuer à la relance de l'économie girondine. Sur ce point, j'aimerais revenir sur des critiques que j'ai pu lire ici ou là. Le Conseil Général serait resté insensible au plan de relance mis en œuvre par le Président de la République. Cette assertion est d'autant plus baroque que la dette de l'Etat envers la Gironde et les Girondins s'élève, je le répète, et vous devez le répéter, à 150 M€. Cette somme nous manque cruellement en pleine crise économique et sociale.

En vérité, je crois qu'avec notre capacité et notre volonté réaffirmées d'investir vigoureusement sur l'ensemble du territoire girondin, nous n'avons pas attendu les préconisations gouvernementales pour agir.

Naturellement, et malgré les sévères réserves que j'ai émises tout à l'heure sur la forme même et sur le fond du plan de relance de l'Etat, nous prendrons une délibération marquant clairement notre engagement, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître nos dépenses d'investissement en 2009. Nous allons ainsi nous inscrire dans la démarche de versement anticipé du Fonds de Compensation de la TVA, tout en surveillant de près le niveau de réalisation des dépenses, pour ne pas être confrontés à une situation difficile en 2010.

En décembre dernier, au moment où nous avons voté notre Budget Primitif, je vous avais fait part de mes plus vives inquiétudes, alors que la crise économique et sociale venait d'emboîter le pas à la crise financière. Aujourd'hui, la chute très brutale du marché de l'immobilier me conduit à envisager de devoir prévoir une perte de ressources sur les droits de mutation d'environ 35 M€ lors du BS. Il s'agit d'une situation exceptionnelle et inédite dans nos annales par son ampleur, et elle doit nous amener sans attendre à prendre des mesures de sauvegarde des équilibres financiers et de notre capacité d'action sur les prochains budgets.

C'est pourquoi, et Yves Lecaudey y reviendra plus largement au cours de cette session, je vous propose de décider, alors que ce n'était pas prévu, d'augmenter les taux de fiscalité de 1 % pour les impôts ménages et de 1,5 % pour la Taxe Professionnelle, hausse qui devrait être bien inférieure à la moyenne nationale. Tous les départements ne peuvent pas en faire autant.

J'ajoute que les plus modestes ne subiront pas cette augmentation et que de nombreux contribuables, en charge de famille, bénéficieront de la politique d'abattement mise en place par le Département.

Par ailleurs, pour anticiper les effets d'une dégradation générale de la situation budgétaire, dont tout laisse penser qu'elle va se poursuivre tout au long des mois à venir, je vous informe que je demande aux services de "geler" l'emploi de 2 % des crédits de paiement de la section de fonctionnement que nous avons votés lors du Budget Primitif. Si la situation

le permet, je lèverai cette mesure lors du Budget Supplémentaire. Si au contraire elle en confirme la nécessité, je serai conduit à vous présenter un budget supplémentaire qui sera la traduction de cette mesure d'exception, dictée par une situation tout aussi exceptionnelle, et nous l'ajusterons au vu des priorités de dépenses auxquelles nous aurons à faire face ; je pense bien sûr au social, car dans le même temps où nous voyons nos recettes diminuer, la situation de nos concitoyens les plus démunis, auxquels nous apportons notre soutien, ne manquera pas de nous solliciter davantage.

Je vous disais, tout à l'heure, en débutant mon propos, que d'autres points figurant à l'ordre du jour étaient particulièrement importants. C'est le cas de la délibération concernant le financement de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique. Je vous ferai remarquer que, compte tenu de l'enjeu que constitue le ferroviaire pour l'essor de la Gironde et, plus largement, du Grand Sud Ouest, nous entendons confirmer notre engagement, à hauteur de 138 M€, en posant toutefois un certain nombre de principes et notamment la revendication d'un tracé de "développement durable".

On voit bien que l'Etat qui veut nous dissoudre ou nous fusionner, supprimer la clause de compétence, éliminer les financements croisés, n'a pas les mêmes scrupules quand il s'agit de ses propres projets. Il met aux enchères publiques les participations financières des collectivités locales ! On est en pleine schizophrénie !

Nous sommes habitués à l'art du double discours et des contradictions, mais si nous sommes amenés un jour à signer, c'est bien parce que nous pensons avant tout à l'intérêt de nos concitoyens et de nos entreprises. Mais que l'Etat arrête de nous considérer non pas comme un partenaire mais comme un tiroir-caisse ! L'Histoire sera juge de nos actes !

Autre délibération qui ne vous aura pas échappé, chers collègues, c'est celle concernant la participation financière du Conseil Général au projet de partenariat public privé Gironde Numérique. Là aussi, et au-delà du socle strict de nos compétences institutionnelles, il s'agit bien, dans l'esprit de la Décentralisation républicaine, de lutter contre la fracture numérique. Le partenariat public privé prend tout son sens quand il contribue à la solidarité entre les territoires et les citoyens, à la préservation et à l'amélioration de l'attractivité de la Gironde, à garantir un développement cohérent et maîtrisé. Le syndicat mixte Gironde Numérique met en œuvre un chantier remarquable et je voudrais, ici, féliciter Anne-Marie Keiser et son équipe !

Enfin, et c'est le premier point qui sera abordé à l'ordre du jour de notre session, nous devons adopter le plan d'action 2009 du Programme Départemental d'Insertion. Dans l'incertitude que fait planer la mise en place du RSA au 1^{er} juin prochain, nous ne pouvons laisser en l'état nos politiques d'insertion sociale dont ont tant besoin nombre de nos concitoyens. Le Revenu de Solidarité Active, pour être tout à fait clair, pourrait concerner plus de 75.000 allocataires, on parle de 90 000 - c'est tout à fait effarant ! -. Nous devons faire face. Nous en avons l'habitude, même si l'on ne s'habitue jamais à la détresse et à la souffrance... Aucun calcul, aucune stratégie politique ne justifie de sacrifier le bien le plus cher de chacun d'entre nous : la dignité humaine.

Avant de conclure, je voudrais revenir quelques instants sur le rapport du Comité Ballardur au Président Sarkozy. Ne nous y trompons pas, il marque une rupture avec le modèle républicain fondé sur le département et la commune que Ballardur – ce sont ses propres termes

en aparté – veut faire "évaporer" !!! Ajoutons que l'application des propositions Balladur augmenterait les dépenses publiques.

Cela coûtera cher de remplacer le bénévolat des conseillers municipaux des petites communes ! Cela coûtera cher de doubler les structures, puisqu'il en faudra une pour le social dans les métropoles et une autre dans les autres communes.

L'éloignement des centres de décision, avec la recentralisation, sera aux antipodes de l'efficacité et conduira à un département à deux vitesses ! L'initiative sera sclérosée par le manque d'identification aux territoires et par la perte de la clause de compétence générale des départements et des régions.

Je pense qu'il est temps que les Conseillers généraux, toutes tendances politiques confondues, descendent dans la tranchée pour défendre nos départements et nos communes !

Je vous remercie. Je donne la parole à Jean Touzeau pour le dossier Programme Départemental d'Insertion - Plan d'action 2009.

Jean TOUZEAU :

Hervé Gillé, Président de la Commission Emploi Insertion, vous présentera le rapport. Comme vous venez de le souligner, Monsieur le Président, cette année 2009 va connaître la mise en place du RSA. Le travail qui vous sera soumis par Hervé Gillé traduit la volonté du Conseil Général pour 2009 de s'inscrire dans la continuité de l'action qui a été portée et qui est particulièrement appréciée par l'ensemble de notre Département et de ses structures, sur ce volet de l'insertion, et puis de prendre en compte progressivement la nouvelle réalité du RSA. Vous le savez, quantitativement, nous allons connaître, d'après les premières estimations, une prise en compte du revenu de solidarité active qui va conduire le Département, qui aujourd'hui porte ses efforts sur 28 000 bénéficiaires du RMI (à peu près 4000 personnes rentrent dans le cadre de la politique d'insertion), à plus de 75 000 girondines et girondins qui vont bénéficier du RSA.

Je laisse le soin à Hervé Gillé de présenter ainsi ce plan d'action qui s'inscrit dans la continuité des politiques départementales.

DISPOSITIF RMI - PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION PLAN D'ACTION 2009

Rapporteur : Hervé GILLE

Mesdames, Messieurs,

L'année 2009 est une année de transition. Institué en décembre 2008, totalement décentralisé depuis janvier 2004, le Revenu Minimum d'Insertion (RMI) vit ses derniers mois. A partir du 1^{er} juin prochain, ceux qui en bénéficient aujourd'hui "basculeront" dans le Revenu de Solidarité Active (RSA), mis en œuvre conformément à la loi du 01 décembre 2008.

Il faut avoir en tête le volume des bénéficiaires concernés. Nous allons passer de 28 000 à plus de 80 000 bénéficiaires. Cet écart est inquiétant, notamment par rapport au flux que nous devons accompagner. La CAF sera en première ligne, mais les MDSI seront également sollicités par rapport à cette mise en place.

Jusqu'à-là nous avons encore la responsabilité de mettre en œuvre la politique départementale d'insertion, dans le cadre du Plan Départemental d'Insertion (PDI). Au-delà, nous aurons la responsabilité, dans le respect des compétences respectives de nos partenaires, de l'insertion des bénéficiaires au RSA.

La première fiche proposée dans le cadre du PDI concerne la réflexion et la mise en œuvre du RSA. Nous participons régulièrement, avec les services du Conseil Général, la DPLE, à des groupes de travail nationaux, dans le cadre de l'ANSA, l'Agence Nationale de Solidarité Active, qui travaillent sur les expérimentations. Nous participons à un comité de pilotage national au niveau du RSA. J'ai pu remarquer, en confrontant le positionnement du Conseil Général de la Gironde à celui des autres conseils généraux, que nous avons un cadre de travail déjà bien posé. Du fait de sa structuration autour du dispositif RMI, du fait de sa territorialisation, le Département de la Gironde peut anticiper dans les meilleures conditions la mise en place du RSA.

C'est dans ce contexte qu'il nous est proposé, conformément à l'avis favorable du Conseil Départemental de l'Insertion (CDI) du 22 janvier dernier, d'approuver le plan d'action 2009 du PDI, dont la première fiche action porte sur la préparation de la mise en œuvre du RSA, avec une méthodologie interne au sein du Conseil Général, sous forme de groupes projets.

Le Plan Départemental d'Insertion est développé sur cinq axes : la mise en place du RSA. Le deuxième axe : favoriser l'inclusion sociale par l'insertion par l'activité et l'emploi. Le troisième : mieux accompagner les publics pour lutter contre l'exclusion, les discriminations et promouvoir l'égalité des chances. Le quatrième : soutenir l'insertion

sociale. Le cinquième : se doter des moyens de nos ambitions.

AVIS DE LA COMMISSION 5 - EMPLOI INSERTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Michel HILAIRE :

Nous voterons ce plan d'action, bien sûr, mais je souhaite souligner les inquiétudes de notre groupe, de beaucoup d'élus et de travailleurs du secteur social sur la mise en œuvre du RSA, qui risque fort de se traduire par une aggravation de la précarité, le système poussant les employeurs à transférer sur les finances publiques une partie de leur charge.

La mise en œuvre du RSA va sans nul doute entraîner une importante augmentation des charges et des responsabilités vers notre institution, du fait également de l'aggravation prévisible de la situation économique et sociale de notre pays, dont nous ne portons aucune responsabilité, mais dont nous risquons de payer la note. Ceci d'autant plus que nous allons naviguer, comme le dit notre collègue Yves Lecaudey, "à la corne de brume", concernant les coûts futurs et les futures clefs de répartition entre les pôles emplois et les programmes départementaux d'insertion.

La lecture de l'évaluation réalisée par l'Observatoire des transferts de charges ne fait qu'aviver nos inquiétudes, puisque le différentiel à ce jour entre les dotations d'Etat et les sommes réellement versées concernant le RMI est de plus de 60 M€ ; ce qui repose bien évidemment la question de la compensation pérenne, juste et évolutive concernant le RMI et l'insertion d'une manière plus générale.

Jean TOUZEAU :

Nous partageons les inquiétudes exprimées à la fois sur les éléments quantitatifs mis en avant et par la préoccupation aujourd'hui de la Gironde de pouvoir ainsi progressivement prendre en compte cet accompagnement social pour une population qui sera bien sûr beaucoup plus nombreuse. Outre la préoccupation en ce qui concerne les flux, on peut également observer indiscutablement, avec notamment le versement de la prime correspondant à une anticipation du RSA, que nous allons avoir, avec la CAF et la MSA, d'abord une préoccupation de versement de la prestation et ensuite, pour l'ensemble des structures qui sont sur le territoire, CCAS et MDSI, à gérer ainsi un flux extrêmement important. Et lorsque nous avons mis en place au cours de ces derniers mois des réunions autour des différentes AGI - Monsieur le Président avait organisé les Assises de l'Insertion - on avait pu mesurer toute la pertinence du dispositif girondin, qu'il nous faudra dans l'avenir prendre en compte car il constitue le socle, mais il va se trouver avec des bénéficiaires plus nombreux.

En ce qui concerne les compensations versées par l'Etat, nous pouvons être inquiets, parce que d'après les premiers éléments d'information elles seraient calées, avec la mise en

place du RSA, sur une période déterminée, sur une ou deux années au début du dispositif. Et nous savons bien qu'il y aura des montées en charge progressives, qui font que nous pouvons être préoccupés par ces dispositifs de compensation. D'autant plus que nous avons été en Gironde vraiment de l'avant, en apportant beaucoup d'initiatives, et il apparaît, en première analyse, Hervé Gillé pourra le souligner, que les modalités de mise en place de compensation n'iraient pas dans le sens de bien prendre en compte les Départements qui auraient été pilotes, qui parfois, comme le nôtre, sont allés bien au-delà de leurs compétences légales pour répondre à la préoccupation sociale.

Hervé GILLE :

Peu de choses à ajouter par rapport aux interventions de Jean Touzeau et de Michel Hilaire. Je partage également ces préoccupations. Il faut avoir en tête aujourd'hui les effets bien évidemment de la conjoncture, puisque depuis le début de l'année nous pouvons constater sur le Département de la Gironde pratiquement 2000 à 2500 demandes d'emplois supplémentaires. Et les derniers chiffres sont assez pessimistes. Nul doute que nous allons avoir un effet de glissement au niveau des catégories, qui viennent d'ailleurs de changer, on appelle cela les catégories a, b, c. On vient de changer les modalités de calcul du taux de chômage sur le plan national, et nous allons avoir des glissements au niveau des catégories et vers les profils qui étaient concernés dans le cadre du dispositif RMI. Et nous risquons d'avoir, dans le cadre de la conjoncture qui se dégrade, une augmentation à moyen terme du nombre des bénéficiaires aujourd'hui du RMI et demain de ce que l'on appelle le RSA de base. Il y a le RSA de base par le biais d'un revenu minimum garanti, et le RSA chapeau pour toutes les personnes qui ont des ressources qui dépassent aujourd'hui le RMI. Ces éléments d'ailleurs doivent nous amener à avoir la production d'un tableau de bord de plus en plus fin, pour pouvoir évaluer à court et moyen termes l'impact de la conjoncture que nous subissons aujourd'hui. Nous avons eu l'occasion d'en discuter en commission, en réunion de bureau, et ainsi avoir des éléments plus tangibles et objectifs pour pouvoir analyser la montée en puissance de la précarisation des publics.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

FINANCEMENT DE LA LIGNE A GRANDE VITESSE SUD EUROPE ATLANTIQUE

Rapporteur : Gilbert MITTERRAND

Mesdames, Messieurs,

Compte tenu de l'enjeu essentiel que constitue le ferroviaire pour le développement territorial du grand Sud-ouest, le département de la Gironde s'est engagé, depuis le début des années 2000 aux côtés de Réseau Ferré de France, l'Etat, la région Aquitaine et la communauté Urbaine de Bordeaux, dans le développement du transport ferroviaire en cofinçant les études et les travaux sur les infrastructures de desserte de son territoire.

En 2005 et 2006, des débats publics ont été menés pour l'extension de la ligne à grande vitesse Tours-Bordeaux vers Toulouse d'une part et vers l'Espagne d'autre part. Suite à ces débats publics, Réseau Ferré de France a décidé de poursuivre les études des lignes à grande vitesse Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne, regroupées sous l'appellation "Grands Projets du Sud-Ouest". Ces deux branches comportent un tronç commun au Sud de Bordeaux afin de minimiser leur impact sur les territoires traversés et sur l'environnement, et offrir la meilleure performance économique et fonctionnelle.

La déclaration d'intention signée le 25 janvier 2007 par le Ministre chargé des transports, les Conseils régionaux d'Aquitaine, de Midi-Pyrénées et de Poitou-Charentes et Réseau Ferré de France, a acté le fait que le projet de LGV Sud Europe Atlantique était maintenant composé de trois branches : Tours –Bordeaux, Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne. Elle a également acté le principe d'une répartition à parts égales entre l'Etat et les collectivités territoriales concernées des financements publics nécessaires pour le projet Tours-Bordeaux, une fois déduites les contributions de l'Union Européenne.

Le Secrétaire d'Etat aux Transports a soumis aux collectivités territoriales un protocole d'intention pour la réalisation de la Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique, afin qu'elles s'engagent à financer ce projet.

Le Conseil Général a fait part de son accord sur le projet assorti de réserves conditionnelles suivantes :

- Il rappelle qu'il ne saurait s'engager sur des pourcentages de financements sans connaître les limites réelles de l'enveloppe financière globale, ni avoir des garanties sur l'outil financier permettant d'étaler la charge des collectivités territoriales, ainsi que sur la stabilité de l'environnement fiscal et des contributions financières entre l'Etat et les collectivités territoriales.

- Il exige la plus grande transparence sur l'équilibre d'exploitation de la future ligne grande vitesse Tours-Bordeaux et demande à l'Etat et à RFF d'envisager une modalité d'intéressement à ses recettes d'exploitation l'ensemble des financeurs, à due concurrence de leur implication financière dans l'investissement.

- Il demande à l'Etat de se mobiliser pour que l'Europe affecte la partie la plus importante possible des reliquats des crédits RET-T sur Tours-Bordeaux, branche indispensable pour la relation à l'Espagne.

- Il demande par ailleurs à l'Etat, dans l'hypothèse d'un plan de relance complémentaire, de consacrer un effort significatif au financement de cette infrastructure.

- Il rappelle également la motion adoptée le 26/06/08 par l'assemblée, soulignant son attachement à la desserte de la gare de Libourne par les TGV dans des conditions qui positionnent cette gare comme gare de desserrement de Bordeaux ; ceci dans une logique d'aménagement du territoire départemental et de développement durable tant au service de l'aire métropolitaine bordelaise que des territoires du Nord-Est Girondin. Ce positionnement devra être traduit dans une convention de desserte et étudié dans le cadre des projets d'aménagement liés aux impacts de l'arrivée de la LGV en Gironde.

Le Conseil Général, soucieux du moindre impact environnemental et paysager, ainsi que des retombées économiques locales des prolongements de la LGV Tours-Bordeaux dans le sud Gironde, souhaite être traité en partenaire et être associé suffisamment en amont aux études d'impact et à la définition des tracés.

Toutefois, dans un souci de ne pas retarder la réalisation urgente de ce projet, il nous est demandé de bien vouloir confirmer, sous réserve que soient prises en considération les réserves formulées, l'engagement du département de la Gironde au projet de LGV Sud-Europe Atlantique à hauteur de 138 M€.

**AVIS DE LA COMMISSION 8 - COOPERATION INTER-INSTITUTIONNELLE :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

Gilbert MITTERRAND :

Cette délibération a pour objet de confirmer notre engagement financier, dans le cadre de la réalisation de la future ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique. Elle s'inscrit dans le processus du protocole d'intention soumis par Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Transports, ayant donné lieu à de nombreuses réunions, dont la dernière en décembre dernier ; ce protocole devant être voté par l'ensemble des collectivités territoriales impliquées dans le co-financement. Cette délibération confirme la position qui a été exprimée par notre institution, tout au long de cette procédure, et elle acte notre engagement, sous réserve des remarques et conditions qui ont été formulées dans ladite délibération.

Je vous rappelle que nous avons émis toutes nos interrogations, comme l'ensemble des collectivités territoriales, sur le fait qu'on ne saurait s'engager sur des pourcentages de financement sans connaître les limites réelles de l'enveloppe financière globale. Plus le temps passe, plus la note peut monter aussi ; donc nous sommes inquiets sur les délais de réalisation. Les dernières informations d'hier dans le journal sur une lettre qui est à Matignon et qui n'a pas encore de réponse peuvent participer au débat.

Nous avons aussi besoin de certitudes sur les outils financiers mis en place par l'Etat pour permettre d'étaler cette charge pour les collectivités territoriales. Mais également, nous rappelons que le paysage n'est pas très stable en matière d'environnement fiscal, ni d'ailleurs institutionnel, et que, Philippe Madrelle le rappelait, il y a quand même des contributions financières entre l'Etat et les collectivités territoriales qui ne sont pas très claires ; j'ai cru comprendre que c'était 150 M€ pour ce qui nous concernait. Nous rappelons tout ce contexte, et notre engagement ne vaut que si ce contexte-là a sa part de réponse.

Concernant la gare de Libourne, je rappelle que Monsieur le Ministre Jean-Louis Borloo s'est engagé à ce que cette gare figure dans une convention de desserte, qui est une des conditions de financement de la Communauté de communes de Libourne.

Michel DUCHENE :

Monsieur le Président, mes chers collègues. Nous sommes invités aujourd'hui à nous exprimer sur le financement de la LGV Sud Europe Atlantique. Permettez-moi aussi d'intervenir au nom du Groupe Gironde Avenir.

Je crois que tout le monde s'accorde à dire qu'il s'agit d'un véritable projet structurant pour notre territoire à plusieurs égards. Ce projet participe directement du développement de notre territoire, et constitue un outil de cohésion territoriale fondamental. Il représente une chance indéniable pour notre économie. Une ligne à grande vitesse a une répercussion incontestable sur la compétitivité des entreprises et participe à l'élargissement des marchés. La proximité d'une ligne à grande vitesse est un argument non seulement pour attirer les entreprises, mais aussi pour le développement du tourisme, ce qui, dans un département comme le nôtre, n'est pas négligeable.

De plus, ce projet contribuera également à la création de nombreux emplois (sur la section Bordeaux-Tours : 100 000 emplois-an pendant la période de construction, près de 1000 emplois directs permanents et entre 5800 et 8500 emplois indirects permanents). Il représentera un atout majeur à la relance de l'économie. Il s'agira du plus grand chantier de travaux publics programmés actuellement en France.

Ce projet, repris dans la loi de mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, s'inscrit également pleinement dans la démarche de développement durable que s'est assignée le Conseil général de la Gironde, et contribuera à l'évidence à l'engagement de la France en matière de réduction des gaz à effet de serre. En effet, ce projet permet d'économiser le CO2 d'une ville de 60.000 habitants et de réduire le trafic d'à peu près quatre mille poids lourds par jour. Je le rappelais dans une intervention plénière de décembre 2006. On parle de développement durable, et s'il y a bien un outil de développement durable, c'est le ferroviaire. En effet, nous savons qu'avec la ligne Bordeaux-Espagne, nous aurons un transfert de la route et de l'aérien vers le rail d'une partie significative des transports de marchandises et de voyageurs. En effet, la libération de capacité sur les lignes classiques permettra le développement, en parallèle, du fret ferroviaire et des services régionaux de voyageurs. La LGV apparaît ainsi comme l'un des moyens de protéger l'environnement de notre région et de proposer une alternative à la route. Enfin, n'oublions pas la dimension européenne du projet avec une liaison facilitée entre la péninsule ibérique, la capitale et le nord de l'Europe.

C'est pourquoi, il est absolument nécessaire que nous nous mobilisions tous, et toutes collectivités confondues, pour mener à bien ce projet d'ensemble ambitieux au montage financier complexe lié à la participation de nombreux intervenants. Il reste à boucler le plan de financement. En effet, il semblerait que les négociations financières stagnent, notamment au niveau de la Région, pourtant maître d'œuvre du projet, au risque de se faire dépasser, comme le soulignait déjà le Préfet Idrac en juillet dernier lors de la présentation de l'activité des services de l'Etat, par d'autres projets déjà bouclés comme la LGV Bretagne (pour information : début des travaux en 2009, fin travaux en 2015). Malgré la signature d'un protocole d'intention en fin d'année dernière, Gilbert Mitterrand l'évoquait, l'accord définitif de tous les financeurs n'est pas acquis. Si, en Aquitaine, les Conseils généraux des Landes et de la Gironde ont accepté de payer, ils ne le font pas sans réserve et refusent de s'aligner sur les montants souhaités par l'Etat. De la même manière, la Communauté urbaine a assorti sa participation à certaines conditions.

Par comparaison aux participations constatées dans d'autres projets (Bretagne et Rhin-Rhône), la Région Aquitaine a bloqué son apport à 36,4 % de la part des collectivités, soit 300 M€ pour Tours-Bordeaux et autant pour les deux prolongements. Dans d'autres régions, ce pourcentage varie de 60 à 80 %. La position de la Région Aquitaine se fait au détriment des autres collectivités et notamment du Conseil Général de la Gironde. En effet, le protocole d'intention prévoit que les collectivités territoriales de chaque région conservent la faculté de s'accorder sur une répartition infra-régionale différente de celle prévue en annexe du document.

Rappelons, par ailleurs, que l'Etat, qui financera seul le même montant que 58 collectivités locales dans les six régions concernées, tente, de son côté, d'obtenir une subvention complémentaire de l'Europe.

Je lis, Monsieur le Président, dans Sud-Ouest d'aujourd'hui qu'Alain Rousset "est l'un de ceux qui restera proche de vous". Il a une certaine chance. Peut-être les Girondins pourraient-ils profiter de cette proximité en obtenant un investissement plus fort de la Région sur la LGV ?

En ce qui concerne notre institution, nous avons provisionné 138 M€. Or, ces provisions, ne couvrant pas la totalité des montants demandés par l'Etat, nous pensons, en effet, qu'il convient de poursuivre les discussions pour obtenir des réponses, non seulement à nos interrogations, mais à nos propositions. Nous arrivons à un moment clé de l'histoire de notre Département et de notre Région. Le grand contournement a été abandonné ; c'est une chance. J'ai entendu un élu de notre assemblée déclarer que l'abandon du grand contournement est une imbécilité. Permettez-moi de dire que de relancer l'idée du grand contournement est une idiotie. Nous avons une chance extraordinaire, c'est qu'en favorisant les investissements dans le rail voyageurs, nous aurons une véritable alternative à l'avion et au transport par camion, et nous aurons, grâce à ces investissements, la possibilité de dégager des sillons pour du fret ferroviaire, mais aussi d'envisager d'autres modes de transports, le fluvial et le maritime.

Et au-delà des chiffres, au-delà des débats que nous pouvons avoir sur les financements, l'impact écologique d'une telle décision sera essentiel pour notre futur. Certains rappelleront la nécessité de laisser le transport par fret, par camion du Nord au Sud et du Sud au Nord ; évidemment c'est une nécessité, mais elle ne passe pas obligatoirement par la route.

Et nous n'avons pas non plus à nous laisser imposer des choix économiques qui ont un véritable impact sur nos conditions de vie. Sur ce, les élus du Groupe Gironde Avenir ont toujours soutenu le projet LGV lors des débats antérieurs dans cet hémicycle. Conscients des enjeux pour l'avenir du Département, tout en étant soucieux de préserver les intérêts des girondins, nous voterons cette délibération, en demandant à notre assemblée d'aller plus loin et plus en profondeur quant aux négociations sur le financement de cette LGV.

Je vous remercie.

Jean-Jacques PARIS :

Sur ce dossier important à plusieurs titres, bien sûr l'infrastructure est absolument nécessaire pour le pays, y compris pour permettre de développer le trafic SNCF, le trafic rail de marchandises. Mais je veux attirer l'attention de nos collègues de la majorité sur le risque que l'Etat est en train de faire prendre à notre collectivité.

Le premier, c'est la mise au pas des collectivités quant à leurs décisions politiques, à leur choix, car nous ne disposons que d'un budget dans un cadre donné, avec des recettes dont nous ne possédons pas toujours la maîtrise. A partir de là, tout investissement rendu obligatoire par l'Etat ne peut qu'obérer l'ensemble de nos autres politiques. Et c'est vrai, Monsieur le Président le disait tout à l'heure, il y a tout un paragraphe dans le rapport Balladur qui parle des financements croisés, de l'enchevêtrement des compétences, etc. Et c'est l'Etat lui-même qui voudrait nous contraindre à être finalement à son service. Cela m'a amené à pousser le raisonnement. Si la délibération qui nous est présentée marque un progrès au regard des discussions que nous avons pu avoir les uns et les autres, et au regard de la première délibération qui nous était proposée, elle durcit le ton, elle est plus exigeante vis-à-vis de l'Etat, de l'Union Européenne également, elle ne peut pas nous satisfaire étant donné qu'elle se termine par une enveloppe de 138 M€. Mais que représentent 138 M€ pour un département comme le nôtre ? Il faut les rapprocher, et nous le verrons au compte administratif, de l'investissement d'une année. Nous avons investi 243 M€ l'année dernière, et c'était une belle année. 138 M€ c'est plus de la moitié des investissements d'une année de notre institution, mais 138 M€ c'est aussi à rapprocher des dotations de l'Etat de l'année - regardez le compte administratif - 208 M€. Il faudrait reprendre 138 M€ pour les redonner à l'Etat, finalement sur un projet qui lui appartient, même si nous pouvons trouver son opportunité tout à fait nécessaire.

Il me semble qu'il y a un gros risque, parce que plus le Département est en difficulté, plus il est contraint et moins il a de moyens pour répondre, plus naît dans l'opinion son caractère inutile.

Il faut bien faire converger ces obligations qui nous sont faites et qui vont s'aggraver. Monsieur Philippe Madrelle disait tout à l'heure 150 M€ de différence entre les dotations, les compensations qu'on nous a données et les compétences qu'on nous a ajoutées ! Et cela va continuer à se creuser, avec le RSA notamment.

Je crois que c'est une stratégie, depuis la loi Raffarin, tout a été mis en place pour mettre le Conseil général notamment, mais aussi les communes par retombées, dans des situations inextricables, pour justifier tout à la fois ce qui est proposé dans le rapport Balladur, dans un même coup, dans une même "magie" :

- éliminer la démocratie locale,
- renforcer le pouvoir en l'éloignant du citoyen, et en le faisant devenir un outil pour l'Etat et pour l'union européenne,
- et en même temps, bien entendu, enlever toute possibilité pour les élus de remplir le rôle pour lequel ils ont été mandatés.

Je pense que ce processus est extrêmement grave. C'est pour cela que nous, les élus communistes, sommes tout à fait attachés à développer le rail, bien entendu ; nous le voulons et depuis longtemps nous le demandons. Mais nous ne pouvons pas dans cette situation, dans ce contexte où la crise vient aggraver la situation des collectivités locales, valider cette enveloppe de 138 M€. Nous avons envie que ces 138 millions servent à répondre aux besoins pour lesquels nous avons été élus dans ce Département, et il y en a énormément. Nous sommes sollicités tous les jours pour pouvoir répondre à des investissements nombreux.

Voilà notre position. Il faut continuer à discuter dans notre majorité, parce que l'année qui vient va poser forcément les réalités. On va pouvoir se masquer les yeux, mais les dures réalités vont tomber. Les droits de mutation baissent de manière très radicale. Et où allons-nous chercher les recettes ? D'autant plus, on le sait, qu'en 2010 les réformes sur la taxe professionnelle ne nous assurent de rien. C'est assez dangereux. On nous fait prendre un risque pour mieux demain nous montrer du doigt.

Le rapport Balladur le dit : "les collectivités locales ont augmenté leurs dépenses beaucoup plus rapidement que la richesse nationale". Ils sont gonflés ! Et savez-vous, c'est marqué noir sur blanc à quoi ils l'attribuent en premier lieu : à l'augmentation des dépenses de personnel. Mais de qui se moque-t-on ? Les dépenses de personnel ! On nous a transférés les TOS et les agents DDE ! Et alors, comment faut-il faire ? Il faut bien les payer ces personnels ! Il y a vraiment une manipulation, et j'attire l'attention de tous nos collègues. Je vous remercie.

Gilbert MITTERRAND :

Tout le monde a souligné le caractère structurant d'une telle infrastructure, les chances pour notre territoire, les retombées très positives, des conséquences positives, mais nous soulignons aussi tous les impacts que cette ligne peut avoir sur les équilibres territoriaux, sur le paysage, y compris sur les finances publiques. Nous mettons ceci en avant, tout en soulignant l'intérêt d'une telle infrastructure pour le Sud-Ouest en général et la Gironde en particulier.

Quand Michel Duchêne dans son exposé dit qu'il faut peut-être aller plus loin et plus en profondeur, la délibération induit cette idée, puisqu'elle demande au fond européen de s'impliquer davantage dans ce financement. De la même façon que la délibération rappelle que le plan de relance gouvernemental a raté une bonne occasion de venir enfin assumer ses propres compétences. Et si jamais il devait y avoir d'autres formules de relance ou de plan de relance, ce serait dommage qu'une deuxième fois l'Etat lui-même n'aille pas plus loin et plus en profondeur, dans le cadre de l'exercice d'une compétence qui est d'abord la sienne.

Si au contraire le plus loin et le plus en profondeur renvoie à un débat qui occulte l'Europe et l'Etat, mais qui renvoie aux collectivités territoriales, qui sont appelées en compensation de ce que ne fait pas l'Etat, alors ce plus loin et plus en profondeur n'est pas

très honnête. Ce n'est en tout cas pas la démarche qui nous anime. Ce n'est pas de renvoyer aux collectivités locales un débat qui est d'abord celui de la responsabilité de l'Etat. Et je ne pense pas qu'on nous demande de rédiger un protocole d'intention ; nous en avons suffisamment discuté et nous avons acté, y compris par un chiffre ce soir, la conclusion de ce protocole d'intention.

Mais plus loin et plus en profondeur, cela veut dire forcément que l'on parle en millions d'euros. Je comprends très bien que notre institution serait tout à fait intéressée à d'abord financer ses propres compétences avec tous ces millions d'euros qu'on nous appelle en contrepartie d'une carence de l'Etat. Le débat a eu lieu, il peut encore avoir lieu. Mais faut-il pour autant ralentir ou paralyser la construction d'une telle infrastructure, dont on souligne, par ailleurs, qu'elle apporte beaucoup d'espoir sur le développement mais aussi beaucoup d'inquiétudes sur les déséquilibres ? C'est cet ensemble de débats, et pas uniquement une question de ces millions d'euros, qui doit être au centre des préoccupations, même si ce qui est tangible est davantage visible.

Mais plus loin et plus en profondeur, Michel Duchêne, c'est un concept qui peut nous inquiéter, en général venant des rangs de l'opposition, dans des débats comme celui-ci, particulièrement budgétaire. Vous êtes plutôt frileux lorsqu'il s'agit de lever les recettes ; on peut même dire un brin démagogues. On va voir ce que vous allez voter tout à l'heure ! Mais en revanche, vous semblez très généreux dès qu'il s'agit de dépenser davantage pour satisfaire aux carences de l'Etat. Plus loin et plus en profondeur, mérite d'être approfondi là aussi. Et en plus, pour aggraver le niveau des financements croisés ! Je ne pense pas que ce soit le thème dominant de la commission Balladur. Donc, il y a une contradiction quelque part dans le plus loin et plus en profondeur. J'en prends ma part parce qu'il faut approfondir ce débat, on le dit dans la délibération, mais peut-être pas sur le même terrain que celui sur lequel votre position, tout à fait équilibrée et sage, semblerait pourtant vouloir nous entraîner. Je vous invite, Monsieur le Président, à bien vouloir faire en sorte que cette délibération soit un point de rencontre entre les exigences des uns et les incohérences des autres, et en particulier sur la responsabilité qui est la nôtre dans un équilibre mesuré mais fragile, et sur lequel il faudra que l'on s'interroge à l'avenir. Je vous invite à adopter cette délibération à hauteur des 138 M€ pressentis.

M. LE PRESIDENT :

Je remercie Gilbert Mitterrand pour son explication. Il a bien résumé les choses et soulevé cette contradiction. Au moment où on demande l'arrêt des financements croisés, au moment où on veut, en haut lieu - le comité Balladur - supprimer la clause de compétence générale, on nous demande des sommes considérables.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A LA MAJORITE, abstention du Groupe Communiste.

Philippe Madrelle quitte l'hémicycle, Yves Lecaudey assume la présidence.

**PARTICIPATION FINANCIERE DU CONSEIL GENERAL
AU PROJET DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE
GIRONDE NUMERIQUE**

Rapporteur : Anne Marie KEISER

Mesdames, Messieurs,

Pour l'établissement du réseau haut débit, le syndicat mixte Gironde Numérique, nous informe du niveau possible des engagements financiers, suite aux auditions en cours des opérateurs de communications électroniques mis en concurrence dans le cadre d'un dialogue compétitif organisé pour la passation d'un contrat de partenariat public privé.

La participation financière du Conseil Général de la Gironde atteindrait le montant indicatif de 40 M€ en valeur actualisée nette échelonnée sur 20 ans.

Le syndicat nous demande donc, en conséquence, de voter le principe du montant de cette participation budgétaire au projet Gironde Numérique, notre délibération permettant à la fois d'assurer la recevabilité de ce projet devant les établissements financiers partenaires et de solliciter le concours des fonds européens FEDER.

Notre délibération est en effet indispensable pour donner du crédit à ce projet, tant devant les Institutions européennes que devant les Banques.

Au départ, le budget primitif 2007 avait validé un montant de 28 M€ de participation au projet, mais depuis son périmètre a été élargi à la desserte en fibre optique de l'ensemble des collèges hors CUB, ce qui explique cette évolution.

Je voudrais rappeler ici que nous avons voté, à l'unanimité, lors du vote du budget primitif 2007, le 19 décembre 2006, notre participation à ce projet, sous forme d'autorisation de programme, à hauteur de 28 000 000 €. Ensuite, le projet a été étendu pour permettre l'accès à la fibre optique au très haut débit à l'ensemble des collèges du Département, aux centres routiers départementaux, aux MDSI, aux hôpitaux, aux bibliothèques, aux lycées, et de fait notre participation doit être amenée à 40 M€

En conséquence, je vous demande d'approuver les propositions de Monsieur le Président contenues dans ce rapport.

**AVIS DE LA COMMISSION 9 - COMMUNICATION, RELATIONS PUBLIQUES,
SYSTEME D'INFORMATION INSTITUTIONNEL, SCHEMA DEPARTEMENTAL
NUMERIQUE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE
PRESIDENT**

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Anne-Marie KEISER :

Je vais prendre la parole pour donner quelques éléments d'information supplémentaires, comme j'ai pu les donner lors du dernier comité syndical qui s'est réuni le 3 mars. Je voudrais préciser les choses et vous indiquer que le syndicat mixte a reçu les dernières enveloppes, suite au troisième tour de négociation avec les candidats au contrat de partenariat public privé, qui sont au nombre de quatre. Nous avons ouvert ces dernières propositions le 23 mars à 17 h. Les quatre candidats sont toujours en lice. Nous nous réunissons le 2 avril pour débattre d'une hiérarchie, d'un ordre de classement des quatre candidats, et nous rédigerons le contrat avec le premier des candidats classés dans cette hiérarchie. Nous conservons les quatre candidats pour faire jouer jusqu'au bout ce principe de concurrence, que nous autorise le contrat de partenariat public-privé. A la suite de la rédaction du contrat, nous ferons voter le contrat et le partenaire en comité syndical durant la première quinzaine de mai. Nous avons encore deux mois de recours aux tiers avant de pouvoir commencer les premiers travaux, ce qui nous amène de façon optimiste en juillet, et en septembre de façon plus réaliste. Je voudrais préciser qu'en terme de délais, nous prévoyons quinze mois pour la couverture des zones blanches et vingt-quatre mois pour la construction totale du réseau. Quant à l'ordre dans lequel nous allons commencer nos travaux, je ne peux pas en parler, dans la mesure où chaque candidat prévoit un ordre qui lui est propre. On pourra répondre à cette question quand nous aurons choisi notre candidat.

M. LE PRÉSIDENT (Yves Lecaudey) :

Je suis président de cette assemblée pendant quelques minutes, ce qui me permettra une demande et une recommandation. A partir du moment où vous aurez arrêté un programme et un calendrier, il sera bon de les communiquer à la totalité du territoire et jouer la transparence à ce niveau, sinon nous aurons les pires difficultés.

Anne-Marie KEISER :

Nous avons été très discrets pour l'instant. Nous communiquons sous forme de "News Letter", mais peu parce que nous n'avons pas grand-chose à dire pour l'instant, mais dès la validation, nous mettrons en musique notre plan de communication.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**DOTATION DES SERVICES EN MOYENS NECESSAIRES
A LA REALISATION DE LEURS MISSIONS**

Rapporteur : Jacques RESPAUD

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre aux services du Conseil Général de disposer des moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions, Monsieur le Président nous propose les transformations et créations de postes ci-après.

1. TRANSFORMATION DE POSTES

Pour la DGAS 1 poste à la DAS : 1 transformation en catégorie B filière médico-sociale.

2. REQUALIFICATION DE POSTES CREES AU BP 2008

Pour la DGAS / DGAT : 8.60 postes à la DAGMS / DP
8 postes catégorie C filière technique à temps complet
1 poste catégorie C filière technique à TNC (0.60%)

3. SUPPRESSION D'EMPLOIS

Tribunal de Commerce de Blaye : 1 suppression en catégorie B filière administrative

Centre d'Exploitation de Coutras : 1 suppression en catégorie C filière technique

**4. ADAPTATION D'EMPLOIS CONCERNANT DES AGENTS RECRUTES
DEPUIS LA DERNIERE ASSEMBLEE PLENIERE**

Pour la DGSD : 2 postes à la DRH
1 transformation en catégorie C filière administrative
1 transformation en catégorie B filière administrative

Pour la DGAF : 1 poste à la DASJ : 1 transformation en catégorie C filière technique

Pour la DGAS : 19 postes dont
2 postes à la DAS : 2 transformations en catégorie A filière médico-sociale
5 postes à la DAPAPH :
1 transformation en catégorie A filière administrative

- 4 transformations en catégorie C filière administrative
- 4 postes à la DATDS :
 - 2 transformations en catégorie C filière administrative
 - 2 transformations en catégorie A filière sociale
- 1 poste à la DPLE : 1 transformation en catégorie C filière administrative
- 4 postes à la DEF :
 - 2 transformations en catégorie B filière administrative
 - 2 transformations en catégorie B filière sociale
- 3 postes à la MDPH :
 - 1 transformation en catégorie C filière administrative
 - 2 transformations en catégorie A filière médico-sociale

Pour la DGAT : 10 postes dont

- 7 postes à la DI :
 - 5 transformations en catégorie C filière technique
 - 1 transformation en catégorie C filière administrative
 - 1 transformation en catégorie B filière administrative
- 3 postes à la DP :
 - 1 transformation en catégorie C filière technique
 - 1 transformation en catégorie B filière technique
 - 1 transformation en catégorie B filière administrative

Pour la DGAC : 4 postes dont

- 1 poste à la DICOM : 1 transformation en catégorie B filière technique
- 1 poste à la BDP : 1 transformation en catégorie C filière culturelle
- 2 postes à la DA :
 - 1 transformation en catégorie C filière administrative
 - 1 transformation en catégorie C filière culturelle

Pour la DGAJ : 14 postes à la DC

- 14 transformations en catégorie C filière technique

AVIS DE LA COMMISSION 22 - RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE SOCIAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A LA MAJORITE, abstention de Xavier Loriaud.

**RENOUVELLEMENT DE CONTRATS
ET REMUNERATION DES CONTRACTUELS**

Rapporteur : Bernard FATH

Mesdames, Messieurs,

En référence à l'article 15 de la loi 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique et afin de pourvoir des emplois requérant une formation ou une expérience spécifique, Monsieur le Président nous propose de délibérer sur le principe de renouvellement d'emplois de contractuels ou de revalorisation de rémunération suivants :

- Renouvellement du contrat d'un agent de catégorie A filière médico-sociale à la DGSD, Cabinet de Médecine Préventive et Professionnelle.

- Renouvellement du contrat et revalorisation de la rémunération d'un agent de catégorie B filière technique à la DGAF, Direction du Système d'Information.

- Renouvellement du contrat d'un agent de catégorie B filière sociale à la DGAS, Direction des Actions de Santé.

Soit 1 agent de catégorie A et 2 agents de catégorie B concernés.

AVIS DE LA COMMISSION 22 - RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE SOCIAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**TRANSFERT DES EFFECTIFS LIES
AUX TRANSFERTS DE COMPETENCES
PREVUS PAR LA LOI DU 13 AOUT 2004
RELATIVE AUX LIBERTES ET RESPONSABILITES LOCALES**

Rapporteur : Jacques RESPAUD

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des transferts de compétences prévus par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, je vous propose de vous prononcer sur les créations d'emplois ci-après.

I. Transfert au Département de la Gironde des personnels participant à l'exercice des compétences en matière de gestion du Revenu Minimum d'Insertion

Dans le cadre de la loi susvisée, 10,19 postes budgétaires ETP dont 8,94 de catégorie C et 1,25 de catégorie B ont été transférés par l'Etat au Département. A ce jour, 4 agents se sont prononcés. Monsieur le Président nous propose d'autoriser l'inscription à l'effectif du personnel départemental, à compter du 1^{er} janvier 2009, de 4 emplois (représentant 3,40 ETP) de catégorie C pour les agents susvisés. Par ailleurs, les 6,79 emplois restants font l'objet d'une compensation financière par l'Etat.

II. Transfert au département de la Gironde des postes permettant l'exercice des compétences en matière de gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC)

Dans le cadre du FAJ, l'Etat a transféré à notre collectivité 0,90 ETP réparti en 0,30 de catégorie A, 0,20 de catégorie B et 0,40 de catégorie C.

Par ailleurs, dans le cadre de la création des CLIC, l'Etat a transféré à notre collectivité 0,10 ETP de catégorie A.

Monsieur le Président nous propose d'autoriser la reconstitution et l'inscription à l'effectif du personnel départemental d'un emploi à temps plein de catégorie B de la filière administrative.

AVIS DE LA COMMISSION 22 - RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE SOCIAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Yves LECAUDEY :

Voilà la démonstration d'un transfert de 0,10 équivalent temps plein, catégorie A, qui nous oblige à créer un poste à temps plein catégorie B, moyennant quoi les transferts sont intégralement compensés à l'euro près.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

Philippe Madrelle reprend la présidence de l'Assemblée.

**COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2008
DU PAYEUR DÉPARTEMENTAL**

Rapporteur : Jacques FERGEAU

Mesdames, Messieurs,

Les résultats du Compte de Gestion établi par le Payeur Départemental au 31 décembre 2008 se soldent par une balance de sortie globale de 36,1 M€ dont :

- 23,8 M€ au titre du Budget Principal,
- 12,3 M€ au titre des budgets annexes.

Les budgets annexes présentent tous cette année un excédent de sortie (2,2 M€ pour le CDEF, 0,8 M€ pour la CADPI, 8,8 M€ pour la DTM, 0,01 M€ pour les Centres de Ressources, 0,3 M€ pour le Domaine Gérard Lagors et 0,1 M€ pour le Laboratoire), à l'inverse de l'an passé où les trois derniers d'entre eux affichaient un déficit.

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion par nature sont en adéquation. Toutefois, il existe une discordance au niveau de trois chapitres (015 et 012 en dépenses ; 015 et 70 en recettes) eu égard à une impossibilité technique du système informatique du Comptable à prendre en compte des réimputations partielles effectuées par l'Ordonnateur. Cette différence de répartition entre chapitre (0,6 M€ en dépenses et marginale en recettes) n'a aucune conséquence sur l'équilibre des comptes.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

Philippe Madrelle quitte l'hémicycle, Jean Touzeau assume la présidence.

COMPTE ADMINISTRATIF RÉALISATION DES RECETTES ET DES DÉPENSES - EXERCICE 2008

Rapporteur : Jean Marie DARMIAN

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter la synthèse du Compte Administratif 2008 du Conseil Général. J'ose en effet dire que c'est un honneur, car ce compte Administratif 2008 reflète une gestion saine et dynamique des dépenses du Département.

L'exercice 2008 se caractérise par deux faits principaux : un effet de ciseau de plus en plus marqué en fonctionnement et un effort d'investissement inégalé.

On observe, en effet, **une forte croissance des dépenses** de fonctionnement (+ 8,2 %) qui résulte :

- **des transferts de compétence** : les dépenses de personnel enregistrent une augmentation de 29 M€ à ce titre (personnel TOS et DDE) ;

- **des dépenses d'aide sociale** (+ 4 %) : le recul des dépenses de RMI (- 2 %) et l'évolution au demeurant modérée (+ 4 %) des aides accordées aux personnes âgées et aux enfants permettent d'atténuer la forte progression (10 %) des aides aux personnes handicapées, marquées par la montée en puissance de la PCH ;

- **des dépenses d'intervention** : elles progressent de 7,6 % sous l'effet des dotations versées aux collèges (+ 10 %), des dépenses relatives aux transports (+ 8 %), de la contribution au financement du SDIS (+ 6 %) et de la politique départementale de subventions (+ 9 %) ;

- **des dépenses de structure** : en raison de l'accroissement des effectifs et des équipements, du déménagement des services vers l'immeuble Gironde et de l'augmentation du coût des matières premières, ce secteur évolue de 8,8 %.

Parallèlement, **les recettes (+ 3,8 %) se réduisent** dangereusement et fragilisent les équilibres budgétaires :

- le produit de **fiscalité directe** affiche une hausse de 4 %, due essentiellement à l'évolution physique des bases ;

- après six années de hausse, **les droits de mutation** ont amorcé en 2008 une décrue de 14 M€ par rapport à 2007 ;

- **les dotations de l'État** (+ 2,2 %) participent au peu de dynamisme des recettes de fonctionnement ;

- **le financement des transferts** repose sur des ressources atones, qui conduisent à creuser l'écart entre les charges transférées et les compensations de 40 M€ supplémentaires en 2008, soit près de 150 M€ en cumulé sur la période 2004-2008, ainsi que l'a rapporté l'Observatoire d'évaluation des transferts de compétences et de charges.

Il en résulte une baisse de l'épargne nette, aggravée par l'augmentation du remboursement du capital de la dette, de 36 M€. Dans ces conditions, et malgré une certaine

croissance des ressources propres (FCTVA, pour l'essentiel), seul un recours accentué à l'emprunt permet de financer des dépenses d'investissement hors dette, elles-mêmes en forte évolution.

De fait, les dépenses d'investissement, exécutées à 86,6 %, avec 243,6 M€, progressent de 27 %. Cette hausse relève des opérations sur le patrimoine départemental qui représentent un volume record de 154 M€ et, dans une moindre mesure, des subventions d'équipement (88 M€). La quasi majorité des secteurs a bénéficié de cet effort : en premier lieu, les travaux relatifs aux routes et collèges en progression de plus de 50 %, puis ceux concernant les bâtiments départementaux dopés par la construction de l'immeuble Gironde, et enfin le soutien apporté aux initiatives communales (+ 15 %).

Je voudrais souligner que ces dépenses reflètent le poids économique direct du Conseil Général dans la vie du Département.

La structure du financement des investissements est assurée à hauteur de 34 % par emprunt ; 83,1 M€ ont ainsi été mobilisés en 2008, réamorçant le processus de réendettement (+ 60 M€ d'encours).

Depuis 10 ans, le Département avait réussi à préserver son autofinancement malgré des circonstances souvent défavorables, tout en sachant que cet équilibre pouvait être rapidement bouleversé, en raison de son étroite dépendance avec une ressource très sensible à la conjoncture. Cette crainte est aujourd'hui vérifiée et il faudra en tenir compte dès 2009.

Même si nous le savons les uns et les autres, aucun d'entre nous n'a été élu pour augmenter les impôts.

Par ailleurs, l'affectation des Autorisations de Programme annuelles présente un taux de 91 %, en légère baisse par rapport à l'an dernier (ralentissement constaté sur le programme de soutien aux maisons de retraite), malgré une progression d'un point des AP concernant les opérations en maîtrise d'ouvrage (voirie, collèges). Le rythme d'affectation des AP pluriannuelles demeure très lent (17 %, contre 21 % en 2007), eu égard, notamment, aux difficultés rencontrées sur le programme de MDSI qui ont conduit à revoir entièrement la programmation à ce titre. L'ensemble de ces AP laisse un reste à financer de l'ordre de 705 M€, 2009 inclus. Quant aux Autorisations d'Engagement en fonctionnement, elles sont affectées à hauteur de 85,6 % (83 % en 2007). Enfin, pour diverses raisons (gains sur appel d'offre, réalisation d'opérations à moindre coût, par exemple), environ 32,3 M€ d'AP et AE non utilisées peuvent être apurées.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

Yves LECAUDEY :

Illustration parlante, pensons-nous du constat qui vient d'être fait et surtout qui nous permet, au-delà de l'exercice 2008, de suivre l'évolution et de remarquer comment ce rapport marque le point d'une période engagée depuis longtemps.

Yves Lecaudey commente le document "Les points marquants du compte administratif 2009" projeté sur écran et annexé au présent document.

L'évolution de nos dépenses de fonctionnement depuis 2004, vous avez la progression annuelle + 7,8 %, + 8,4 %, + 6,96 %, + 8,20 %, et vous savez que ces dépenses progressent plus vite que les recettes ; l'effet de ciseau dont nous avons déjà parlé.

- S'agissant du rectangle du haut, bleu, qui concerne ce que nous appelons les "autres frais de structure", nous passons de 69 à 75 M€, 6 M€ de plus. 3,6 M€ proviennent de l'entretien de la voirie, dépenses prises en charge. Nous avons fait un effort d'augmentation sur l'entretien de voirie. Il se trouve que ces dépenses, que certains pourraient un peu vite et à tort imputer sur de l'investissement, sont imputées sur du fonctionnement sur ce chapitre. Et vous ajoutez qu'avec l'accroissement du parc départemental, le volume des assurances augmente de 700 000 euros. Si bien que sur ces 6 M€ d'augmentation, vous en avez 4,3 M€ sur deux postes uniquement.

- Sur le chapitre des autres dépenses d'intervention, qui passent de 169 à 182 M€, vous avez 4 M€ d'augmentation de la dotation au SDIS, vous avez 3,5 M€ d'augmentation des dépenses de transports, et vous avez 2 M€ d'augmentation des dotations de fonctionnement aux collègues. Voilà les grosses masses.

- Sur les frais de personnel, c'est le poids des salaires transferts des personnels TOS et DDE.

- Cependant que les dépenses sociales dans le même temps augmentent de 20 M€.

Voilà l'accroissement soutenu de nos dépenses de fonctionnement, d'année en année, et je sais que certains l'ont noté.

Le problème, c'est que dans le même temps, et depuis 2004, on enregistre un ralentissement de la progression de nos ressources de fonctionnement : l'effet de ciseau encore une fois. Vous voyez progresser de 2004 à 2005, quand les dépenses ont augmenté de 7,8 %, les recettes de 5,17 %. Cela s'exprime ici par un volume de recettes de fonctionnement, qui, progressant moins vite que les dépenses, se traduit par une diminution de l'épargne de gestion. Et comme, dans le même temps, on a repris le programme d'endettement, cette épargne de gestion se trouve obérée par le remboursement de l'annuité, et nous avons une épargne nette en diminution. Or, cette épargne nette, c'est la part d'investissement hors emprunts et subventions, et c'est le point fort de notre préoccupation ; nous y reviendrons quand nous parlerons fiscalité. Marc Fauveau me rappelle que la fiscalité directe dont nous parlions tout à l'heure ne couvre pas en progression la progression des dépenses sociales.

Les droits de mutation, leur évolution, d'année en année. Vous avez deux courbes. La plus rouge est celle de l'évolution des droits de mutation dans l'ensemble des départements français, et la courbe bleue est celle de l'évolution du Département. Sur 2008, diminution au plan national 9,40 %, et en Gironde diminution de 8 %. Mais vous l'avez entendu tout à l'heure, cela s'est traduit par 185 M€ de ressources en 2007, 170 M€ de ressources en 2008. Cette année, bien que nous ayons prévu 166 M€, nous aurons du mal à faire 130 M€.

Le résultat sur l'épargne, et cela doit nous préoccuper, est qu'elle régresse forcément ; les dépenses augmentent plus vite que les recettes. Or, c'est à partir de cette épargne que nous dégageons la part la meilleure possible d'autofinancement des investissements sans faire appel exagérément à l'emprunt, puisque l'emprunt fort une année est un nouveau choc à l'épargne l'année après par le jeu de l'annuité à combler. Cette épargne brute est passée, de 2007 à 2008, de 172 M€ à 139 M€.

Le tableau de nos dépenses d'investissement. Vous avez, couleur ocre, les subventions d'équipement, hors les subventions en annuités. Vous voyez la progression depuis 2005, ce sont des subventions qui provoquent de l'investissement par des communes associées et des tiers sur le Département et qui confortent notre effort d'investissement. Vous avez en mauve les dépenses d'équipement propres, celles qui concernent notre patrimoine, travaux réalisés par nous-mêmes en maîtrise d'ouvrage directe. Vous voyez que celles-là aussi progressent. Même s'il n'y a pas les chiffres et qu'il faut se méfier des graphiques, il est difficile à partir d'un tel graphique de conclure à une diminution de notre effort d'investissement, aussi bien en direction des communes et des tiers que sur notre patrimoine en maîtrise d'ouvrage directe.

Le résultat, c'est qu'après des années où nous avons fait beaucoup d'efforts, et je me suis assez souvent fait incendier dans cette assemblée parce que l'on désendettait, on allait trop vite, etc., aujourd'hui, depuis l'année dernière et cette année encore, on va pouvoir maintenir le taux d'investissement en empruntant, heureusement ; si on n'avait pas désendetté un peu, on aurait du mal à faire ces efforts d'emprunt. Ce qui est important, c'est la partie du haut, couleur ocre, qui représente la part de l'emprunt dans nos investissements, qui était nulle, qui était négative, c'était le désendettement, depuis 2002, 2003, 2004, qui a refait son apparition de manière importante en 2005 et en 2006 ; et en 2008 les emprunts représentent 34 % du montant d'investissement. Sur le projet 2009, tel qu'il a été voté, nous sommes à peu près au ratio 50/50, 50 % d'investissement, 50 % d'emprunt ; c'est un rythme que l'on ne peut pas suivre longtemps.

Le résultat, cela vous donne un aperçu du solde net de la dette. Vous voyez la période de désendettement qui se terminait, qui était négatif, et en 2008 le solde positif, la différence d'encours de dette d'un 1^{er} janvier à l'autre est de 60 M€. On a repris un rythme d'endettement pour maintenir le niveau d'investissement, tant qu'on peut le dégager. On a pu faire l'effort de désendettement, on l'a fait depuis 1999 jusqu'en 2004, et depuis 2004 les circonstances ont fait que l'on a repris le rythme maîtrisé. Sauf que vous notez que, comme par hasard, on a repris l'endettement en 2004, c'est la première année des transferts de charges et de compétences.

Voilà quelques commentaires qui n'entendent pas se substituer au rapport.

DECISION : LE COMPTE ADMINISTRATIF EST ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE PRÉSIDENT (Jean Touzeau) :

Je vous remercie de ce vote unanime du compte administratif. Nous pouvons rappeler le Président Philippe Madrelle.

M. LE PRÉSIDENT, Philippe Madrelle revient en séance.

M. LE PRÉSIDENT (Jean Touzeau) :

Monsieur le Président, simplement pour vous exprimer les félicitations et les remerciements de l'ensemble de cette assemblée qui vient de voter à l'unanimité le compte administratif présenté.

Applaudissements

M. LE PRÉSIDENT :

Je remercie l'ensemble des conseillers généraux. J'y suis extrêmement sensible.

**BILAN DES GARANTIES ET CAUTIONS D'EMPRUNT DU
CONSEIL GÉNÉRAL DE GIRONDE EN 2008**

Rapporteur : Jacques FERGEAU

Mesdames, Messieurs,

Afin de leur permettre d'obtenir de meilleures conditions financières et donc de soutenir le développement économique, le Département accorde sa garantie ou caution à divers organismes lors de la souscription d'emprunts destinés au financement d'opérations ayant un intérêt départemental.

Au cours de l'exercice 2008, 127 M€ ont été garantis, ce qui porte l'encours global à 841 M€ (7 %) et le volume des annuités à 57 M€. Cet encours est réparti à hauteur de :

- 91 % en faveur du logement social,
- 7 % du secteur sanitaire et social,
- 1,5 % vers le secteur industriel, agricole et ostréicole,
- et 0,5 % en direction de communes ou établissements privés.

Ces garanties n'ont engendré aucune mise en jeu en 2008, ce qui permet d'envisager d'élargir le champ de notre politique d'accompagnement en la matière, d'autant plus que le ratio prudentiel "annuités de dette propre et garantie sur les recettes réelles de fonctionnement" s'établit à 7,6 %, le maximum autorisé étant fixé à 50 %.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**EXTENSION DE LA GARANTIE DÉPARTEMENTALE
OU CAUTION D'EMPRUNTS DANS LE DOMAINE SANITAIRE ET SOCIAL
AUX MAISONS D'ACCUEIL SPÉCIALISÉ
RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ÉTAT**

Rapporteur : Jacques FERGEAU

Mesdames, Messieurs,

La délibération de 1991 qui fixe les conditions générales d'octroi de la garantie départementale en exclut le bénéfice aux projets relevant de la compétence de l'État. Les Maisons d'Accueil Spécialisé (MAS) entrent dans ce cadre ; toutefois, afin d'encourager le développement de telles structures dans le Département, qui affiche un déficit important de places disponibles, il nous est proposé d'étendre aux MAS la garantie départementale à hauteur de 50 %.

L'octroi d'une telle garantie reste soumis, après examen de la situation financière de l'organisme constructeur, à la signature d'une convention permettant à la collectivité de préserver ses intérêts.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

Yves LECAUDEY :

Simplement pour faire remarquer que nous regrettons souvent le désengagement de l'Etat, mais il nous arrive aussi volontairement de prendre des responsabilités financières, celles-ci, au lieu et place de l'Etat, compte tenu de l'insuffisance en nombre de places en capacité d'accueil. Il y a des choix qui sont difficiles, mais qui échappent au raisonnement politique lorsqu'il s'agit de social.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 1^{er}
DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2009
CONCERNANT LE VERSEMENT ANTICIPÉ
DES ATTRIBUTIONS DU FCTVA AU TITRE DES DÉPENSES RÉALISÉES EN 2008**

Rapporteur : Yves LECAUDEY

Mesdames, Messieurs,

Le régime ordinaire d'attribution du FCTVA instaure un décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et le remboursement partiel de la TVA. Or, afin de participer au plan de relance de l'économie, les collectivités, qui s'engagent à réaliser plus qu'elles ne l'ont fait sur la période 2004-2007, peuvent percevoir dès 2009 le FCTVA calculé sur les dépenses d'équipement de l'année précédente. Si cet engagement est respecté, le décalage d'un an devient la règle ; à l'inverse, la Collectivité s'expose à ne pas encaisser de FCTVA en 2010 (puisqu'il a été perçu en 2009) et, par la suite, le décalage de deux ans perdure.

L'enjeu pour le Département de la Gironde représente un volume de recette supplémentaire de l'ordre de 20 M€ ; la moyenne de référence s'établit dans une fourchette de 190 à 202 M€ actuellement en phase de négociation avec les services préfectoraux. Une première évaluation des prévisions de mandatement laisse à penser que la condition de réalisation peut être tenue.

C'est pourquoi, il nous est proposé de s'inscrire dans le dispositif et d'autoriser le Président à conclure et signer une convention avec le représentant de l'État destinée à réduire le délai d'attribution du FCTVA.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT, étant précisé que la moyenne de référence qui nous a été notifiée par courrier préfectoral du 23 mars 2009 s'élève à 199 237 908 €. C'est donc ce montant qui figurera dans la convention signée avec le Monsieur le Préfet et que le Conseil Général doit dépasser d'au moins 1 € en 2009 afin que le décalage d'un an dans la perception du FCTVA soit perennisé.

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Yves LECAUDEY :

C'est un dispositif pratiqué par la plupart d'entre nous, ceux qui en ont les moyens et les possibilités, dans nos communes. Il relève du plan de relance qui vise à offrir aux collectivités la possibilité de percevoir en 2009 le fonds de compensation de TVA relatif à l'exercice 2008, c'est-à-dire à recevoir à l'exercice $n + 1$ un fonds de compensation de TVA que nous ne percevons jusqu'ici qu'en $n + 2$. Et avec le plan de relance, nous percevrons en 2009 le fonds de compensation de TVA sur les investissements 2007, auxquels s'ajoutera, et cela n'était pas prévu, le fonds de compensation TVA 2009 pour investissement 2008, c'est-à-dire deux années de fonds de compensation de la TVA.

C'est assorti de conditions prévoyant que, pour bénéficier du dispositif, la collectivité s'engage à réaliser un volume d'investissements supérieur à la moyenne des investissements réalisés par cette collectivité de 2004 à 2007. Dans ce chiffre moyen sur les quatre années, 2008 n'est pas pris en compte ; d'ailleurs pour nous, heureusement, parce qu'il aurait sérieusement monté la moyenne. Ce dispositif, que le Président nous propose d'adopter en signant la convention avec l'Etat, a fait l'objet de négociations avec les services du Trésor, et je le dis aux collègues qui auraient éventuellement l'intention dans leur collectivité de faire pareil, parce qu'il ne faut pas accepter les chiffres qui viennent sans les vérifier. Par exemple, en ce qui nous concerne, dans une première approche, les services du Trésor avaient intégré dans nos dépenses d'investissements les mouvements d'ordre qui, comme chacun sait, n'ont aucune influence sur le résultat, et qui faisaient un différentiel de près de 3 M€. Ces rectifications étant faites, la moyenne définie par les services de l'Etat proposée au Préfet est à 200 M€ pour arrondir. C'est-à-dire qu'il faut nous engager à réaliser au moins 200 M€ d'investissements sur l'exercice 2009, pour justifier l'encaissement anticipé de la TVA 2008 que nous allons recevoir, qui représente 20 M€. Cela paraît facile quand on amorce le dispositif. Je vous rappelle que l'on a prévu un volume d'investissements pouvant aller jusqu'à 283 M€, et que le ratio réalisation sur inscription nous fait marcher allègrement vers 230 M€ - c'est la cible, si on peut faire mieux on le fera -. Mais entre 200 M€ et 230 M€, c'est quelquefois une grosse opération qui peut capoter pour une adjudication qui échoue et qu'il faut reporter de deux mois, c'est une opération qui s'engage mal et qui pourrait amener un paiement en janvier ou février 2010, qui ne sera pas rattaché aux charges de l'exercice et qui ferait que l'on n'aurait pas respecté cet objectif. Cela veut dire qu'il faudra être vigilant. 200 M€, cela paraît simple par rapport aux 243 M€ de l'an dernier et aux 230 M€ que nous visons, mais on est à la merci d'un accident de parcours sur une dévolution de travaux. Cela nécessite (on est en train d'y travailler avec les services) une grande vigilance, avec un tableau de bord qui se met en place et qui nous permettra de faire un contrôle mensuel pour satisfaire à cet objectif. Parce qu'à défaut, nous ne serons pas punis, mais en 2010, comme nous aurons déjà touché la TVA sur les investissements 2008, nous attendrons 2011 pour toucher la TVA sur les investissements 2009 ; nous aurons une année sabbatique en terme de TVA et il ne vaudrait mieux pas. Le Président nous propose donc d'accepter d'entrer dans ce dispositif "plan de relance", et de l'autoriser à signer la convention à intervenir avec l'Etat sur la base d'un volume d'investissements qui devra atteindre 200 M€, et dont nous souhaitons - nous ferons tout pour cela - qu'il lui soit bien supérieur.

Jean-Jacques PARIS :

Juste un mot. Il me semble que cet objectif est tout à fait atteignable, d'autant plus que dans nos tiroirs nous avons dans les infrastructures beaucoup de projets, qui créent de

l'impatience un peu partout. Il faut avoir une manière de gérer les affaires qui permette de pallier à un dossier qui n'aboutirait pas. C'est une façon un peu différente de voir les choses.

La deuxième idée est que je continue à poser la question suivante. J'ai vu la dernière loi de finances rectificative au plan de l'Etat, et je suis quand même inquiet. Quelles vont être les conséquences de cette avance sur l'enveloppe normée qui va présider aux dotations de l'Etat maintenant ? C'est cela le problème. Si c'est pour une année augmenter le fonds de TVA au détriment des autres dotations ! Parce que l'enveloppe normée est une enveloppe globale dans laquelle la TVA se trouve avec la DSU, avec toutes les autres dotations. J'interroge là-dessus. Nous devons être vigilants pour qu'on ne nous attende pas là aussi avec un piège que nous n'aurions pas anticipé.

Yves LECAUDEY :

Notre collègue Jean-Jacques Paris pose deux questions. La première est qu'on a toujours en portefeuille des dossiers prêts techniquement, et qui peuvent, s'il nous arrive des incidents de parcours, permettre la substitution. Le seul problème c'est la nécessité d'un tableau de bord, parce que nous savons tous que pour pouvoir réaliser la dépense sur l'exercice, il faut, en étant optimiste, lancer la consultation six à sept mois avant. C'est pour cela que nous devons être vigilants, surtout en cette période, pour savoir quelles sont les opérations qui partent et quelles sont celles qui pourraient être substituées. C'est la première partie de la réponse.

Pour la deuxième, je comprends que Jean-Jacques Paris ait exprimé cette réserve, cela a été mon premier réflexe aussi. Nous avons l'engagement que nous n'aurons par deux montants de TVA intégrés dans l'enveloppe normée, c'est-à-dire que le montant de la TVA sur investissements 2008 que nous allons percevoir cette année sera bien imputé sur l'exercice où il aurait dû être engagé, mais pas en complément du fonds de compensation sur les investissements 2007, tout simplement parce qu'il aurait fallu d'ailleurs revoir l'enveloppe normée.

Mais je voudrais préciser que ce dispositif enveloppe normée, qui ne progresse (loi des finances) que de l'inflation cette année, et dans lequel on a intégré le fonds de compensation de la TVA, en faisant des autres allocations aux dotations de compensation, en particulier celle de la taxe professionnelle, une variable d'ajustement pour ne pas dépasser le taux d'inflation de l'enveloppe normée globale, comme on y a introduit une ressource supplémentaire, la TVA, les autres ressources, exercice 2009 par rapport à 2008, - 9,3 %. Si on y avait ajouté une autre dose de TVA, on aurait plus perdu d'un côté que gagné de l'autre ; mais là-dessus nous avons reçu des assurances et nous les considérons comme valables.

Pierre AUGÉY :

Je voulais intervenir tout à l'heure sur le Compte Administratif, mais compte tenu qu'il y avait ce point à l'ordre du jour, je préfère intervenir à ce moment-là, pour se féliciter de la bonne réalisation des investissements dans le compte administratif, et c'est ce qui nous garantit la délibération que nous propose notre ami Yves Lecaudey aujourd'hui, que nous allons pouvoir prendre.

Cette bonne réalisation, je voudrais que nous redisions avec force combien nous le devons à tous les personnels de nos services qui se sont énormément investis pour pouvoir réaliser ce taux, comme l'a souligné Yves Lecaudey dans son rapport, exceptionnel de réalisation par rapport à ce que nous avons prévu de nos projets, et plus particulièrement au service des infrastructures pour lequel Jean-Jacques Paris rappelait que nous avons toujours des dossiers sous le coude. Nous sommes poussés par les élus de terrain qui nous demandent d'avoir des réalisations prêtes quand il y a de l'enveloppe disponible - les services ont été très réactifs, je les en remercie -, et nous avons fait dans ce service 98,58 % de taux de réalisation, et c'est vraiment exceptionnel.

Mais je voudrais dire mon inquiétude par rapport à aujourd'hui. Vous l'avez souligné tout à l'heure, et notre ami Lecaudey l'a bien expliqué. S'engager sur cette voie de la TVA anticipée, faire gagner une année, cela oblige notre assemblée, il faut en avoir conscience, à réaliser au minimum 200 M€ de travaux d'investissement en 2009. Certes, nous avons les dossiers, et comme le rappelait Jean-Jacques Paris, au niveau des infrastructures, nous avons anticipé, nous avons ce qu'il faut en projet pour réaliser ces investissements. Cela étant, nous avons des lignes inscrites, et mon inquiétude vient du fait que si tout à l'heure, avec 283 M€ d'investissements inscrits, nous devons mettre 138 M€ sur la LGV, il ne restera plus que 145 M€ de lignes disponibles pour pouvoir intervenir. Je me demande comment on fera pour faire glisser dans les lignes de 145 M€ à 200 M€, même si je pense que les 138 M€ de la LGV ne vont pas bloquer les lignes inscrites en 2009..., mais je tenais à attirer l'attention la-dessus.

Sur le rapport administratif, par rapport aux dépenses, j'ai vu tout à l'heure l'état du personnel, et j'aimerais qu'au-delà du nombre de contrats à temps plein, comme nous l'a expliqué Jacques Fergeau, il y ait également le taux de travailleurs handicapés indiqué par service ; il serait intéressant de nous les donner à l'occasion d'une prochaine assemblée.

Yves LECAUDEY :

Je laisse à la direction générale le soin d'étudier la possibilité de donner ces indications. Globalement, on les a, on les connaît, et nous n'atteignons pas le seuil d'obligation puisque nous payons une pénalité, ce qui pose quelques problèmes entre nos engagements, notre volonté et l'adéquation avec les tâches à accomplir et les postes disponibles.

Sur l'observation faite par notre collègue Pierre Augey, sur les taux de réalisation, c'est vrai, pardon Monsieur le Président, je n'ai pas félicité et remercié personnellement les services - d'ailleurs ce n'était pas à moi à le faire - et je vais vous dire pourquoi. Je l'ai fait volontairement, en ce qui me concerne, parce que depuis des années je râle - c'est ma nature vous allez dire - contre des taux de réalisation insuffisants, mais pour autant je n'ai jamais fait un procès à nos services, si bien que lorsqu'ils améliorent leurs résultats, j'apprécie, mais je ne leur délivre pas de satisfecit, tout simplement parce que nous constituons une équipe, eux et nous, et qu'on endosse aussi bien les mauvais coups que les bons ; c'est cela le sens du fonctionnement d'une équipe, c'est du moins l'analyse que je fais, mais ce n'est pas de l'ostracisme.

Alors 200 M€, cela peut paraître gros comme engagement. Je vais vous dire où est le risque le plus grand, parce qu'il y a un risque. Notre dispositif doit être opérationnel pour parer aux mauvais coups avant les vacances d'été, sinon on ne pourra plus se rattraper si nous

n'avons pas quelque chose de prêt. Sauf que sur nos dépenses d'investissements, vous avez pu voir dans le compte administratif, sur 243 M€ il y a à peu près 153 M€ de maîtrise d'ouvrage directe, et puis les 90 M€ de différence représentent les subventions aux tiers et aux communes. Et nous sommes à peu près toujours dans ce dispositif. Et ma crainte est que beaucoup de communes, devant les difficultés, adoptent la solution - c'est humain mais ce n'est pas budgétairement rationnel - consistant à réduire les investissements. Il faudra avoir des dossiers de maîtrise d'ouvrage directe prêts, parce que c'est là où il faudra faire la compensation, et nous n'avons jamais caché que c'était un risque que nous prenions. Mais vous verrez tout à l'heure au travers des votes de fiscalité - je n'anticipe pas sur le dossier - que c'était cela ou cinq points de plus de fiscalité au-delà de celui que l'on vous propose. Je m'en expliquerai.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**SOUSCRIPTION A L'AUGMENTATION DU CAPITAL
DE LA SEM GIRONDE DÉVELOPPEMENT –
DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT PERMANENT
DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES**

Rapporteur : Jean Marie DARMIAN

Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du 18 décembre 2008, le principe de la participation du Département à la recapitalisation de la SEM Gironde Développement a été accepté. L'augmentation du capital social représente un montant de 0,7 M€ (soit un total de 1,2 M€), et l'actionnariat public serait porté au maximum autorisé (85 %), réparti à hauteur de 50,03 % pour le Département (soit 0,4 M€), 21,8 % pour la CUB (soit 0,2 M€), et 12,46 % pour la Région (0,1 M€), laissant ainsi un reliquat de 0,04 M€ à la charge des actionnaires privés (Caisse des Dépôts et Caisse d'Épargne).

Par ailleurs, afin de se conformer aux dispositions du CGCT, il convient de prendre les dispositions suivantes :

- nomination de Yves Lecaudey en qualité de représentant permanent aux assemblées générales,

- autoriser le représentant permanent du Conseil Général de la Gironde à l'assemblée générale de la SEM Gironde Développement à se prononcer en faveur de cette recapitalisation et cette modification statutaire,

- nomination d'un sixième représentant induite par la modification de la répartition du capital, Pierre Yerlès,

- accord à Serge Lamaison pour accepter la fonction de PDG et la rémunération qui en découle,

- désignation de Messieurs Max Jean-Jean et Jean-Luc Gleyze en remplacement de deux autres élus départementaux, Bernard Fath et Jacques Fergeau.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

TAUX D'IMPOSITION 2009

Rapporteur : Yves LECAUDEY

Mesdames, Messieurs,

La notification des bases prévisionnelles de fiscalité directe faite par les services fiscaux fait apparaître une augmentation de 5,7 % par rapport à l'an passé. Cette évolution résulte d'un coefficient de revalorisation forfaitaire de 2,5 % sur les propriétés bâties et de 1,5 % pour les non bâties, mais également de l'intégration de nouveaux équipements (Michelin sur la presque île d'Ambès, deuxième phase du tramway et stations d'assainissement sur le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux) dans les bases de taxe professionnelle.

Par ailleurs la notification porte également le montant des allocations que l'État accorde en compensation des exonérations qu'il accorde. Or, ces dernières (à l'exception des exonérations sur les taxes ménages, pour le moment) servent de variable d'ajustement permettant à l'État de respecter la clause d'indexation de ses concours aux Collectivités (l'inflation) dans un contexte où certains de ses concours progressent plus vite : les compensations de taxe professionnelle baissent ainsi de 17,3 %. L'ensemble des compensations représente 16,8 M€.

Par ailleurs, la collectivité est en droit d'accorder, sous conditions, certaines exonérations, non compensées bien entendu. En Gironde, ce type d'exonérations accordées en faveur du secteur culturel ou économique, totalise 6 M€ de bases.

Enfin, la stratégie fiscale d'une collectivité ne saurait s'affranchir d'un contexte général qui, les faits le confirment, devient de plus en plus difficile. Le poids des transferts de charges non compensés (près de 150 M€, sur cinq ans), les effets de la récession immobilière sur les droits de mutation (baisse de 29 % sur les deux premiers mois de l'année), des dépenses de fonctionnement évolutives contribuent à nourrir un effet de ciseau qui dégrade la capacité d'épargne.

De surcroît, la collectivité s'est assigné un objectif d'investissement de l'ordre de 220 M€ qui nécessite un niveau d'autofinancement impliquant la recherche de ressources complémentaires et compensatoires. C'est pourquoi il nous est proposé de faire progresser les taux de fiscalité directe d'1 % pour les taxes d'habitation et foncières et de 1,5 % pour la taxe professionnelle, ce qui porterait le taux de TH à 7,03 %, de foncier bâti à 9 %, de non bâti à 18,17 % et de TP à 9,87 %.

Le principe d'une déliaison des taux entraînant une évolution plus marquée du taux de TP se justifie par le fait, d'une part, que les entreprises ont bénéficié de plusieurs mesures d'allègement (plafonnement à la valeur ajoutée, dégrèvement pour investissements nouveaux) et, d'autre part, que l'effort d'investissement souhaité par le Département leur ouvre des perspectives économiques non négligeables. Il est, par ailleurs, intéressant de noter que les

ménages sont au demeurant pénalisés par l'application d'un coefficient de revalorisation forfaitaire majoré.

Dans ces conditions, le produit fiscal atteindrait 478 M€, déduction faite d'un ticket modérateur évalué à 6,5 M€.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Yves LECAUDEY :

Sur ce rapport, je vais essayer de m'échapper du texte que vous avez sous les yeux, et du contexte politique auquel nous reviendrons dans le débat.

Lorsqu'en décembre 2008, nous avons voté un budget, dont je rappelle qu'aucune voix ne s'est prononcée contre, sur des évaluations, des estimations que nous faisons sur l'évolution de nos ressources, nos recettes et dépenses, taux de marche 2008, sur le taux d'évolution prévisible sans donnée précise des bases de fiscalité, et nous avons fait voter un budget dont les deux motivations principales étaient annoncées : soutenir à tout prix l'investissement et veiller à ce que ce soutien ne se fasse pas au profit d'une exagération d'accroissement de la pression fiscale, pour prendre en considération les problèmes de pouvoir d'achat. C'est sous ce double signe que nous avons placé notre budget. Moyennant quoi, sur la base d'une fiscalité, qu'à défaut de renseignements précis, nous faisons évoluer en base, en retenant le taux d'évolution courant depuis deux ou trois ans de 1,6 ou 1,8 %, et l'accroissement décelable des variations physiques et nominales, nous avons fait une estimation sur une progression de nos bases (nous étions au mois d'octobre 2008) de 3,6 % ou 3,7 %. Et nous avons proposé un budget dont nous disions et nous pensions qu'il pourrait se faire sur l'hypothèse d'une fiscalité à progression taux zéro. Le Président a bien voulu rappeler tout à l'heure - si vous prenez le compte-rendu, vous le retrouverez - que j'avais bien précisé dans le rapport que ce taux zéro, que nous retenions comme hypothèse de travail, ne tiendrait que si nous n'avions pas une évolution de la conjoncture économique qui viendrait renverser nos prévisions et nous obliger à changer un peu nos volontés en terme de pression fiscale. Cela a donné trois chiffres. En recettes de fonctionnement sur ces bases-là, y compris fiscalité zéro avec l'augmentation des bases à 3,7 %, cela a mené à des recettes à 1 154 M€, et l'évolution des dépenses, telle qu'on l'avait présentée et expliquée, a mené à 1 100 M€ ; différence épargne de gestion 54 M€ ; une fois remboursée l'annuité de la dette, épargne nette : 28,4 M€. Ces 28,4 M€ allaient en capacité d'autofinancement sur les investissements pour couvrir une part des 283 M€ inscrits, étant entendu que le complément venait à la fois de subventions attendues, de l'ordre de 40 M€, des ressources propres que nous transférons sur les opérations d'investissement et d'un volume d'emprunts exceptionnellement élevé que l'on pouvait encore se permettre à 209 M€.

Il faut retenir que ce montage budgétaire se faisait sur la base d'une épargne nette de 28 M€, et que si nous n'avions pas cette épargne nette de 28 M€, ou on diminuait l'investissement, ce n'était pas la volonté, ou on prenait davantage d'emprunts, et qu'il tenait

dans la mesure où nous pouvions respecter la prévision de dépenses 1 100 M€ et la prévision de recettes 1 150 M€.

Décembre 2008, la loi des finances tombe et nous apprenons que le coefficient de réévaluation des bases d'imposition ne sera plus 1,6 mais sera 2,5 pour l'impôt ménage. Dans le même temps, nous apprenons, divine surprise, que les bases de taxe professionnelle pour le Département de la Gironde augmentent. On a cherché à savoir pourquoi. Elles augmentent parce que d'une part il y a la montée en charge des bases d'imposition :

- de Michelin à Ambès,
- suite aux travaux des stations d'épuration sur Bordeaux,
- sur les opérations du tramway.

Le résultat c'est que par rapport à notre estimation qui avait présidé à l'élaboration du budget, en restant toujours à l'hypothèse taux zéro, le produit fiscal que nous pouvions espérer, par rapport à celui que nous avons inscrit, progressait de 12 M€. Divine surprise, voilà que nos ressources progressent de 12 M€. Mais surprise moins divine, plus attendue et plus grave, les droits de mutation ; vous avez vu tout à l'heure le tableau et leur évolution. Je répète les chiffres : 2007 : 185 M€ ; 2008 : 170 M€ ; 2009, nous avons inscrit au projet de budget 166 M€. Comme nous faisons un tableau de marche comparatif mois par mois depuis trois ans, nous sommes malheureusement en mesure et dans l'obligation de dire aujourd'hui (cela correspond aux informations qui nous sont données mois par mois par la direction générale des services fiscaux, qui prévoit une diminution des opérations immobilières de 37 à 40 %, on y est) que nos 166 M€ inscrits au budget vont plutôt aller sur 131 M€. Si bien qu'au moment où nous avons la divine surprise de + 12 M€, nous avons la douche de - 35 M€. Donc sur nos ressources de fonctionnement les 1 154 M€ + 12 M€ - 35 M€ ; cela doit faire - 23 M€. Sur une épargne nette qui est à 28 M€, il va nous manquer par conséquent de l'autre côté de quoi justifier notre plan d'investissement. Nous sommes à - 23 M€ en épargne nette, il faudrait majorer l'emprunt ; l'année après, si on majore l'emprunt de cette importance-là on ne peut plus payer l'annuité.

Arrive une nouvelle intelligente, c'est moi qui le dit, je ne serai pas suspect de complaisance, c'est l'opération que nous venons de voter : fonds de compensation de la TVA, qui nous permet, en prenant un risque, d'apporter à l'investissement 20 M€ qui n'étaient pas prévus. Le résultat, il en manque 23 M€ sur l'épargne nette, mais on en récupère 20 M€ sur l'investissement ; différentiel entre 3 et 4 M€. Comment le combler ? Les circonstances ont changé, au lieu de rester à taux zéro, on vous propose de passer à 1 % sur les impôts ménage et avec la déliaison pour la Taxe Professionnelle, et le revenu supplémentaire sera de 4 M€, on passera de 12 M€ à 16 M€, si bien que nous ne touchons pas au programme d'investissements. Nous respectons l'objectif que nous nous étions assignés, nous limitons la pression fiscale à 1 %, et si vous regardez les chiffres qui tombent, peu de départements pourront "s'offrir ce luxe" encore. Nous ne touchons pas à l'investissement, nous prenons le risque avec le fonds de compensation de la TVA. Nous limitons l'accroissement de pression fiscale à un point, avec la déliaison taxe professionnelle. Pourquoi ? Vous savez que l'on peut délier taxe professionnelle et taxe d'habitation, à concurrence d'une fois et demie. Et on constate que le plus souvent les entreprises qui supportent la taxe professionnelle, si elle disparaît, je ne suis pas sûr que pour beaucoup d'entre elles cela fasse demain une grande différence, tant les compensations par l'Etat, les exonérations, les dégrèvements, l'intégration de la taxe professionnelle dans la diminution de l'impôt sur les sociétés, ne devraient pas leur changer grand-chose ; à nous, oui. En tout cas, pardon Monsieur le Président, vous êtes libre de suivre ou pas, mais je n'ai eu aucun scrupule, si la taxe professionnelle devait être

supprimée et faire l'objet d'une compensation, comme nous savons par expérience en matière de compensations de l'Etat qu'elles sont systématiquement dégressives, autant partir du point le plus haut possible, d'où la proposition de déliaison.

En tout cas, le montage est évident, moins 35 M€ en droits de mutation, si tout va bien, plus 12 M€ en fiscalité à taux zéro ; cela ne suffit pas, on met un point et cela fait plus 16 M€. Par conséquent, moins 35 M€ plus 16 M€, cela fait 19 M€ ; on ne peut pas les envoyer sur l'investissement mais l'investissement recueille 20 M€ de l'opération TVA. Nous n'avons pas bougé nos objectifs du budget 2009 en terme d'investissement, et c'est la réponse apportée à quelques uns d'entre nous. Nous n'y avons pas touché parce que c'est un objectif impératif en terme de maintien de l'activité économique autant que faire se peut, parce que tous les abandons d'investissements se paieront en nombre accentué de chômeurs ou de bénéficiaires de régimes sociaux. Pour se faire, en jonglant un peu - cela devient de plus en plus difficile - nous avons proposé au Président, qui veut bien nous le soumettre, un accroissement maîtrisé et raisonnable de fiscalité se limitant à un point sur l'impôt ménage en respectant tous nos objectifs.

M. LE PRESIDENT :

Je remercie Yves Lecaudey qui est toujours d'une grande précision. Les choses ont été expliquées, la pédagogie est là.

Yves d'AMECOURT :

Monsieur le Président, mes chers collègues. Le lundi 15 décembre dernier, le Conseil Général de la Gironde annonçait dans le journal Sud-Ouest, dans une page de publicité, une semaine avant le vote du Budget Primitif : "Nous refusons d'augmenter la fiscalité directe, car le système est injuste et met surtout à contribution les ménages, c'est-à-dire ceux qui aujourd'hui, souffrent déjà de la baisse du pouvoir d'achat".

Aujourd'hui, dans le journal Sud-Ouest, sans avoir recours à la publicité, vous expliquez, Monsieur le Président, que vous ne tiendrez pas cette promesse. Les ménages et les entreprises seront donc mis à contribution directe !

Vous annonciez aussi au mois de décembre, comme vous le faites aujourd'hui : "L'Etat nous doit 149 M€"... J'y reviendrai. Mais il est important de comprendre, pour la suite, qu'en décembre, ce chiffre, certes éminemment contestable, était connu, et qu'à l'époque, il n'était pas suffisant pour justifier une augmentation de la fiscalité.

Quelques jours plus tard, nous vous mettions en garde sur l'évolution des "Droits de mutations", et nous n'étions, comme d'habitude, pas écoutés, ni même entendus.

Aujourd'hui, force est de constater que notre prévision était juste et que la vôtre était fautive. Je vous invite, si vous en doutez, à relire le compte-rendu de nos délibérations.

En décembre, l'augmentation prévue des bases était de 3,8 % (+ 19 M€), elle sera en fait de 5,7 % (+ 31 M€). Si vous aviez sous-estimés certaines baisses, voilà une recette supplémentaire qui est la bienvenue.

En décembre enfin, nous n'avions pas intégré dans notre BP, le plan de relance de l'économie du gouvernement et la possibilité qu'il ouvre à notre collectivité de recevoir de manière anticipé le Fonds de Compensation de la TVA (20 M€) sur les investissements. A condition qu'en 2009, on investisse plus que le montant réalisé en moyenne sur les années 2004 - 2007 (soit en ce qui nous concerne plus de 199 M€). Or, il se trouve que, sans changer notre BP, nous pouvons avoir ainsi accès à une recette supplémentaire de 20 M€. A ce propos, heureusement que l'année 2008 ne figurait pas au rang des années prises en compte dans le schéma du gouvernement. Souvenez-vous chers collègues, combien nous avons de retard sur l'investissement en 2007, et comment ce retard a été rattrapé en 2008. Aujourd'hui, c'est un peu grâce à ce retard pris en 2007 que nous pouvons bénéficier du plan de relance...

Je ne pensais pas, cher collègues, revenir aujourd'hui sur le compte des charges transférées... Mais puisque vous en reparlez ce matin dans le journal Sud-Ouest, Monsieur le Président, permettez-moi de revenir sur cette question. Le vendredi 13 février 2009, l'Observatoire des transferts et des charges s'est réuni au Conseil Général de la Gironde. Alors, l'Etat a-t-il une dette de 149 M€ envers le Conseil Général de la Gironde ? Pas si sûr... En effet, pour qu'une dette existe, encore faut-il qu'elle soit constituée ! L'Observatoire observe les comptes administratifs de l'année depuis 2004. On pourrait penser qu'il s'agit d'observer les transferts liés aux lois Raffarin 1 et 2. En fait, il n'en est rien. La méthode choisie est d'observer aussi, d'autres transferts, tels que :

- l'APA, mise en place par le Gouvernement Jospin, sans qu'aucun engagement n'ait été pris par l'Etat, sur le mode de financement, ni sur les compensations ; aussi, lorsque l'observatoire part du principe que l'Etat devrait payer 50 % des dépenses, il ne s'appuie sur aucun texte ;

- le SDIS, Départementalisé par une loi Juppé, mais dont le problème de compensation vient de la loi dite de "démocratie locale", instituant le plafonnement de l'augmentation de la participation des EPCI au taux de l'inflation - cette dernière loi de février 2002 a été votée par vous...

Tant qu'on y est, chers collègues, pourquoi, dans ces conditions, ne pas observer aussi l'impact de la suppression de la vignette (loi Fabius) sur les finances du Département, ou bien le coût pour notre collectivité et sur le SDIS de la loi sur les 35 heures... Dans le même ordre d'idée, la majorité départementale a choisi de ne pas observer des compensations transférées en 1983, telles que les droits de mutation (DMTO), dont l'augmentation depuis 2004 est bien supérieur à l'augmentation du coût des charges transférées par la loi Raffarin 1 et 2...

En fait, le choix a été fait de n'observer que ce qui dérange... En effet, même si l'on retient le chiffre de 149,52 M€, qui est selon vous "l'argent que l'Etat doit au Conseil Général de la Gironde" (dont 68,764 M€ seulement sont dus aux lois Raffarin 1 et 2). Dans le même temps, l'augmentation des DMTO (Droits de mutation) a été de + 232,5 M€. Or, les DMTO ont été transférés au Département en 1983, pour lui permettre d'assumer les compétences transférées. Il est donc normal et logique que cet accroissement depuis 2004 serve à assumer la décentralisation acte III, ainsi que les manques de financement de l'APA et du SDIS.

Même avec les prévisions annoncées en 2009, avec une baisse de cette rentrée fiscale de 37 %, le compte sera largement bénéficiaire pour le Département, car la cagnotte accumulée en cinq ans avec les droits de mutation, si l'on en retire les charges transférées, est de 83 M€ ! En effet, les droits de mutation depuis 2002 représentent une recette pour le Département de près d'1 milliard d'euros ! Cette recette des droits de mutations, ajoutée à une

augmentation régulière des bases et des taux, ont permis au Conseil Général de se désendetter. Yves Lecaudey l'a montré tout à l'heure, notre dette oscille depuis 2005 entre 206 M€ et 266 M€, alors que la dette en 2001 était de 335 M€.

Certes, l'endettement a augmenté en 2008, mais les 266 M€ au 31/12/08 ne pèsent pas encore bien lourd par rapport à l'excédent brut figurant au Compte Administratif 2008 : 140 M€, à l'autofinancement dégagé : 57 M€, et au résultat global de clôture 2008 : 23 M€. De très nombreuses collectivités rêveraient d'avoir des ratios d'endettement aussi bons !

Si l'on résume ce que nous venons de dire. Qu'est ce qui a changé depuis le vote du BP ?

- Nous aurons moins de droits de mutation en 2009 que nous l'avions prévu au BP 2009.

- Nous aurons une recette de FCTVA supplémentaire de 20 M€, en se donnant les moyens de réaliser les investissements prévus avant le 31 décembre.

- Nous aurons, grâce à l'augmentation des bases, une recette de fiscalité directe supplémentaire de 10 à 12 M€.

Il n'est donc pas utile de procéder à une augmentation des taux d'imposition. La pause fiscale était un engagement fort de la fin d'année 2008. Nous nous étions abstenus sur le budget primitif, notamment parce que vous aviez proposé cette pause fiscale. Aujourd'hui, vous revenez en arrière sur cette question, alors que la crise fait rage dans notre pays et dans notre Département.

Les ménages n'ont pas besoin d'une hausse d'impôts pendant cette période difficile. Cela est aussi le cas des entreprises qui doivent être soutenues, et non pas taxées, dans le cadre de la relance économique, afin de préserver l'offre et ainsi les emplois. Vous appuyez cette décision sur un "désengagement de l'Etat".

Dans votre exposé vous tentez de nous faire choisir entre le cœur et la raison. Comme si le cœur commandait de ne pas augmenter les impôts alors que la raison commanderait de le faire... Nous pensons avoir démontré ici que le cœur et la raison commandent de ne pas augmenter la fiscalité en 2009. Certes, la baisse des droits de mutation est confirmée et elle sera certainement supérieure à votre nouvelle prévision, mais notre collectivité a une capacité d'emprunt très importante. Le plan de relance de l'Etat permettra une recette de FCTVA de près de 20 M€. L'augmentation des bases seules présente une recette fiscale de 31 M€ (+ 12 par rapport au BP). Si vous persistez dans cette proposition d'augmentation de la fiscalité, nous voterons contre !

Permettez-moi de vous citer à nouveau : "Nous refusons d'augmenter la fiscalité directe, car le système est injuste et met surtout à contribution les ménages, c'est-à-dire ceux qui aujourd'hui souffrent déjà de la baisse du pouvoir d'achat".

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT :

Yves Lecaudey va reprendre sa démonstration. Je pense que vous n'avez pas bien assimilé ce budget. Ce qui m'amuse beaucoup, c'est de contester la dette de l'Etat vis-à-vis des Départements. Je prends le Journal du Centre, où le Président Marcel Charmant, Président

du Conseil Général de la Nièvre dit : "la dette de l'Etat envers la Nièvre et le Nivernais s'élève à 74 M€", pour un petit département. J'ouvre ici, il y a deux pages pour le Conseil Général, avec tous les graphiques, les détails, les pourcentages, et la démonstration est celle qui a été faite avec Yves Lecaudey. C'est incontestable, l'Etat doit à la Gironde et aux Girondins 150 M€, et tout ce que vous pouvez raconter ne peut pas nous faire oublier ce fait. Il faudra comprendre. Lisez, regardez, et on va essayer de vous expliquer pourquoi en augmentant de 1 % la fiscalité sur les ménages, on fait un tour de force. J'espère que vous en faites autant dans vos communes.

Jean-Jacques PARIS :

Monsieur le Président, chers collègues, d'abord la proposition qui nous est soumise me semble être juste au regard des débats que nous avons eus et des obligations qui nous sont faites, à la fois dans l'intérêt général de maintenir un haut niveau d'investissement et d'y arriver dans l'année. Pourquoi ? Parce que le besoin d'activer l'économie est une idée partagée par tout le monde, et nous avons absolument besoin que l'engagement des collectivités publiques, des collectivités locales, soit pertinent. On le sait, trois quarts des investissements publics viennent des collectivités locales, et dans un Département comme le nôtre le Conseil Général est un des premiers donneurs d'ordres.

J'étais l'autre jour, pour vous représenter Monsieur le Président, à l'assemblée générale du bâtiment, et les rencontres que j'ai eues avec les chefs d'entreprises montrent que la situation, y compris dans ce secteur, reste fragile ; ils ont encore une visibilité de cinq à six mois devant eux en carnet de commandes, mais elle s'est réduite de moitié. Il est donc très important, c'est au cœur aujourd'hui des choix politiques, d'activer l'intensité de l'activité économique. C'est cela la priorité.

La deuxième priorité consiste d'être au niveau des besoins sociaux. Pourquoi ? Parce que c'est notre première compétence. Aussi bien pour l'enfance, pour les personnes âgées, pour les personnes handicapées, nous nous devons de ne pas chipoter sur nos engagements dans ce domaine. Donc, forcément notre budget est vite monté. Si on ajoute, ce qui est l'objet d'un débat depuis plusieurs années, la différence entre les compensations et les transferts de charges, on voit bien que la collectivité, cette année, a besoin de décider d'une légère augmentation du taux des impôts : 1 % pour les ménages et 1,5 % pour les entreprises. Ce qui nous permet d'assurer pour cette année, pour les années à venir, une certaine enveloppe, que nous serons contents de retrouver pour les années suivantes également.

Nous partageons l'idée, puisque nous la défendons depuis longtemps, de la déliaison des taux ; nous avons toujours pensé qu'elle était possible. Pourquoi ? Non pas parce qu'il serait facile d'augmenter l'impôt des entreprises, mais parce que ce n'est que justice. Parce que l'entreprise ce sont tous les salariés dans notre département, tous ceux qui produisent la richesse, et qu'une partie de cette richesse contribue à l'intérêt général, y compris au développement de l'environnement de l'entreprise. Cela me paraît quelque chose tout à fait logique. Et dans cette période où elle est menacée, rappeler que l'entreprise se doit de participer à la solidarité territoriale semble une question politique majeure. La déliaison des taux nous permet d'avoir une enveloppe supplémentaire correcte, d'autant plus, on le sait, que sur 28 milliards de taxe professionnelle 10 milliards viennent de l'Etat au titre de compensations, et que sur les 18 milliards qui restent une partie est déduite de l'impôt des bénéfices de l'entreprise. Tout cela n'est que de la bataille idéologique. L'entreprise a besoin

de participer au développement de son territoire, parce qu'elle a besoin de vivre dans un territoire, sans lequel elle ne peut pas se développer.

La proposition qui est faite, en ce qui nous concerne, les élus Groupe Communiste, nous va. Elle prend en compte aussi les propositions que nous avons pu faire au fur et à mesure des années de la gestion que nous faisons dans cette majorité. Elle nous permet de maintenir l'investissement, nos dépenses sociales. Il me semble que c'était le devoir collectif de notre majorité d'oser cette proposition.

Ce que nous pouvons espérer, c'est que le combat que nous allons continuer à mener, pour que l'Etat remplisse toutes ses obligations, finira par porter, soit tout de suite, soit dans les années qui viennent, et que ce sera au cœur d'une alternative dans les débats politiques prochains. Et si un jour nous pouvions retrouver une majorité à l'écoute de ces questions, nous mettrions en place vraiment une politique qui serait favorable aux collectivités locales et donc aux services publics locaux. Je vous remercie.

Michèle DELAUNAY :

Yves d'Amecourt, j'ai bien écouté ce que vous avez dit posément, avec un air de sagesse. Je trouve que de la part du représentant d'une majorité qui a fait les franchises médicales, faisant payer un impôt exclusivement pénalisant pour les plus pauvres, c'est difficile à accepter. De la part d'une majorité qui fait payer le RSA par les revenus moyens, puisqu'il le fait peser sur les classes moyennes, en défiscalisant de tout effort ceux qui sont les plus riches par l'intermédiaire du bouclier fiscal, dont on nous démontre tous les jours à l'assemblée, à grand renfort de coup de manche, que c'est une mesure de justice fiscale. Ce qui pousse le bouchon un peu loin de la part aussi d'un Président de la République que vous soutenez, dont un déplacement à Saint-Quentin pour 400 représentants du parti que vous représentez vous-même coûte 400 000 euros, et dont l'avion qu'il vient de s'acheter, "Air Force One", son gadget, son joujou présidentiel, coûte 450 M€, c'est-à-dire de quoi rembourser trois de nos départements. J'avoue que nous avons du mal à accepter les réserves que vous faites devant la prudence et la rigueur des comptes qui viennent de vous être exposés, et qui, je dois le dire, doivent au contraire être salués, et c'est de la part de cette majorité la position que j'attendais.

Serge LAMAISON :

Juste une communication, je ne reviendrai pas sur le fond, parce que vous avez dit beaucoup de choses dans la présentation de ce débat et Yves Lecaudey également. Sur le fond, nous ne pouvons que partager ce que vous avez dit. Simplement, ce qui nous manque dans toutes les décisions que nous prenons c'est la visibilité du lendemain plus particulièrement. Il n'y a pas que nous en Gironde qui pouvons nous trouver au pied du mur de temps en temps. Je voudrais simplement vous indiquer que les Alpes Maritimes sont à + 15 %, 6 % pour la taxe d'habitation, 10 % pour la taxe professionnelle ; les Hautes Alpes sont à 30 %. Il doit bien se passer quelque chose là aussi, je pense qu'il y a un rôle de l'Etat. La Sarthe 7,5 %. Voilà trois cas qui en disent bien long, des départements qui ne sont pas gérés par la même majorité que la nôtre.

M. LE PRESIDENT :

La Sarthe, c'est le département de François Fillon. Il devrait montrer l'exemple, et non pas augmenter dans des proportions si considérables et désastreuses. 7 %, sept fois plus que nous ! C'est épouvantable !

Yves LECAUDEY :

Je vais tenter de répondre à nos collègues de l'opposition départementale qui s'est exprimée par la voix de Yves d'Amecourt. J'avoue que Yves d'Amecourt, avec qui nous travaillons dans des conditions cordiales en commission, me surprendra toujours. Je me demande s'il a une frustration d'universitaire ou de Préfet, et je m'explique, pardon pour les universitaires. Les universitaires, c'est mon appréciation, ont un défaut majeur : à tout problème ils trouvent toujours une explication après, mais rarement une solution. Et la frustration du Préfet, c'est parce que votre intervention consiste à passer votre temps à défendre la position du gouvernement, alors que j'avais le sentiment que vous représentiez un canton, un département. Il faut choisir son rôle et s'y tenir.

Moyennant quoi vous nous dites, je cite en vrac : "notre prévision était juste", surtout si on l'exprime en décembre 2008 quand les estimations, pour une équipe qui travaille à préparer le budget, sont de septembre - octobre, et que l'on sait que dans l'année 2008, et encore maintenant, l'évolution de la situation économique est telle que l'Etat lui-même a doublé la dette dans la même période. Alors, si vous voulez, je vais vous dire qu'on aurait dû s'attendre à ce que l'Etat double la dette et je dirai après : "nos prévisions étaient justes". Ce n'est pas très rationnel ni très raisonnable. "Grâce à votre retard sur l'année 2007, vous allez pouvoir entrer dans le dispositif TVA." Vous comptez aussi bien que moi, si on avait fait le taux de réalisation que l'on escomptait en 2007, on aurait fait 30 M€ de plus et sur la moyenne de quatre ans cela aurait 7,5 M€ de plus. Mais je vous assure que même à 207,5 M€ de plus on aurait pris le risque, mais nous on l'aurait assumé parce qu'il y va de l'intérêt de la Gironde.

"Fiscalité indirecte". J'en ai assez de cette démonstration que vous essayez de nous démontrer que l'on fait du bénéfice parce que l'Etat n'a pas réussi à nous reprendre tout le montant de la fiscalité indirecte. Qui représentez-vous ici ? Ou l'Etat considère que cette fiscalité indirecte est faite pour payer les charges qu'il impose aux uns et aux autres, alors il la prélève et en assume la responsabilité. Mais faire de nous des percepteurs qui la prélevons et supportons l'impopularité pour qui nous la prenne en disant qu'il nous prend rien ! Ce n'est ni sérieux, ni raisonnable, ni honnête !

"La cagnotte" qui a servi, je l'ai dit, au désendettement. J'ai un souvenir triste et politique, et pardon pour mes collègues de tout rang, c'est la période où sous la pression de gens qui voulaient à tout prix dépenser quand on était en euphorie économique, on a interdit au gouvernement Jospin de désendetter sur le produit de la cagnotte justement. Et si on l'avait fait à ce moment-là peut-être que l'on aurait pu infléchir une situation dont nous souffrons aujourd'hui. C'est vrai, on a utilisé la cagnotte non pas pour dépenser à tout prix. Je vous rappelle que pour dépenser la cagnotte, si on est raisonnable, il faut la dépenser en investissement. Or, en investissement se posent deux problèmes : la capacité à financer, cela était réglé, et la capacité à faire, et pour cela, il faut avoir les moyens humains, techniques, matériels.

Alors "la crise du pouvoir d'achat, le désendettement". Si je comprends bien, vous nous dites qu'au lieu de fiscaliser, on a une marge, on pourrait emprunter davantage. Et là vous êtes dans le droit fil de l'irresponsabilité de l'Etat que vous défendez. C'est comme cela que l'on a doublé la dette du pays en douze mois, à tel point que les générations qui nous suivent vont pleurer longtemps pour payer nos erreurs. Si c'est votre comportement, cela vous regarde ; mais nous disons que cela frise l'irresponsabilité.

Je vous fixerai simplement un rendez-vous. Puisque vous êtes tant préoccupé du pouvoir d'achat qui frappe les plus faibles, etc. ; je vous promets que je vais attendre avec impatience le résultat du vote des taux d'imposition à Sauveterre, et j'espère que vous n'irez pas mettre 1 %. Mais je vous préviens tout de suite, si vous ne fiscalisez pas cette année, je suis de ceux qui diront au Président - et j'assumerai ma responsabilité - que ces communes qui ne font pas d'effort fiscal n'ont pas de besoin et ce n'est pas la peine de les aider. Parce qu'il faut être rationnel jusqu'au bout. Je vous remercie mes chers collègues.

M. LE PRESIDENT :

J'espère que les choses sont claires. Il faut éviter de défendre systématiquement des causes qui sont souvent perdues. Heureusement, il y a des gens dans votre parti Yves d'Amecourt qui ont quand même une indépendance. Cela fait plaisir d'entendre les déclarations de Philippe Adnot, mon collègue UMP de l'Aude, qu'il vient de faire sur le comité Balladur. Il dit : "Je m'opposerai jusqu'au bout, je n'accepterai pas que les communes soient reléguées au rang de personnalité morale. Je n'accepte pas que l'on fasse n'importe quoi, de fusion de conseils généraux et de conseils régionaux, et que l'on supprime la clause de compétence". Vous n'avez pas parlé de tout cela. Aujourd'hui c'est le débat, j'aurais aimé entendre l'opposition parler de ce problème, car c'est très important. Edouard Balladur a dit en aparté : "le Département c'est fini, la commune c'est fini, ils vont s'évaporer". Heureusement qu'il y a des hommes dans votre parti qui défendent avec plus de force et de conviction et de justice les Départements et les communes qui sont le socle de la République.

Je mets aux voix le rapport sur les taux que Yves Lecaudey vient d'expliquer en long et en large. Vous n'entendez pas la voie de la colère ? Il y a 100 000 personnes dans les rues de Bordeaux et vous ne faites rien ! Un plan de relance pour l'investissement ! On oublie qu'un plan doit marcher sur deux jambes, et qu'il y a la consommation. Il y a des misères dans ce pays, des gens qui enchaînent les souffrances, qui perdent des emplois ! Voilà la réalité ! Je crois que nous sommes responsables, en tenant compte qu'il faut continuer à donner la main à ces gens-là. Et si les communes de faibles budgets n'ont pas l'aide du Conseil Général, c'est désastreux, c'est terminé ! Voilà pourquoi nous sommes obligés de prendre nos responsabilités : 1 %.

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE 2009

Ont voté pour :

- MM. Pierre AUGÉY, Pierre BARRAU, Mme Christine BOST, MM. Philippe CARREYRE, Bernard CASTAGNET, Jean-Marie DARMIAN, Alain DAVID, Hervé De GABORY, Mmes Michèle DELAUNAY, Isabelle DEXPERT, MM. Bernard FATH, Jacques FERGEAU, Michel FROUIN, Christian GAUBERT, Hervé GILLE, Jean-Luc GLEYZE, Michel HILAIRE, Sébastien HOURNAU, Mme Martine JARDINE, MM. Max JEAN-JEAN, Mme Anne-Marie KEISER, MM. Serge LAMAISON, Serge LAPORTE, Yves LECAUDEY, Philippe MADRELLE, Francis MAGENTIES, Alain MAROIS, Guy MARTY, Gilbert MITTERRAND, Mme Edith MONCOUCUT, MM. Christian MUR, Jean-Jacques PARIS, Robert PROVAIN, Jacques RESPAUD, Mathieu ROUYEYRE, Gilles SAVARY, Jean-Pierre SOUBIE, Jean TOUZEAU.

Ont voté contre :

- MM. Yves d'AMECOURT, Jeany-Pierre BAILLE, José BLUTEAU, Jacques CHAUVET, Jean DARREMONT, Jean-Louis DAVID, Michel DUCHENE, Xavier LORIAUD.

Se sont abstenus :

- Néant.

Excusés ou n'ayant pas pris part au vote :

- MM. Jean-Jacques BENOIT, Gérard CESAR, Philippe DORTHE, Bernard DUSSAUT, Mme Martine FAURE, MM. Yves FOULON, Daniel JAULT, Henri LAURENT, Alain LEVEAU, Pierre LOTHAIRE, Jacques MAUGEIN, Alain PERONNAU, Philippe PLISSON, Mme Marie RECALDE, MM. Alain RENARD, Dominique VINCENT, Pierre YERLES.

DECISION : LES TAUX DE FISCALITE LOCALE 2009 DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE SONT ADOPTES A LA MAJORITE, PAR 38 VOIX POUR, 8 VOIX CONTRE

M. LE PRESIDENT :

Je remercie Yves Lecaudey, Marc Fauveau, et toute l'équipe de leur travail dans des circonstances compliquées.

M. LE PRESIDENT :

La parole est à Jean-Luc Gleyze qui va nous présenter la situation de l'Entreprise Couach, avec les dangers de licenciements.

Jean-Luc GLEYZE :

Nous sommes dans le droit fil de ce que vous venez d'évoquer. Pourquoi parler de Couach aujourd'hui et faire un point sur la situation de cette entreprise ? D'abord parce qu'il s'agit d'un fleuron de l'industrie nautique, non seulement de la Gironde, mais également de l'Aquitaine. C'est une entreprise qui met en œuvre un certain nombre de technologies de pointe, qui a fait un choix stratégique d'orientation vers le yachting de luxe, avec un positionnement fort sur le marché porteur des méga-yachts, c'est-à-dire des cinquante mètres notamment.

C'est une entreprise que nous avons suivie au Conseil Général pendant plusieurs années, particulièrement dans son développement lié à ses nouvelles orientations, parce que c'est un acteur majeur de cette filière, très importante en Gironde. Il faut savoir qu'elle représente trois cents entreprises et 1700 emplois. Effectivement, nous avons tout intérêt à soutenir cette filière, avec notamment deux autres entreprises, leaders mondiaux dans leur domaine : Chantier Naval de Bordeaux, dans la construction de voiliers de plaisance, et Zodiac. L'objectif que nous poursuivons, au travers des aides au développement de Guy Couach, est notamment de faire émerger un véritable pôle de sous-traitance autour de cette activité nautique.

Nous sommes intervenus précédemment sur ce dossier, au travers précisément de notre compétence transférée sur les ports départementaux. C'est la raison pour laquelle nous avons assumé en maîtrise d'ouvrage un certain nombre d'infrastructures nécessaires à la mise en eau des bateaux, qu'il s'agisse de la cale de mise en eau ou du dragage des vases portuaires.

Nous avons là la volonté d'accompagner un grand projet économique créateur d'emplois. Couach est une entreprise de plus de 350 emplois, avec au travers de ce développement autour des méga-yachts 150 emplois en plus. Nous sommes intervenus aux côtés de l'Etat et du Conseil Régional, qui ont été bien sûr les acteurs majeurs du cofinancement de l'ensemble des travaux (cale + dragage + travaux connexes).

Nous avons négocié également des accords préalables avec cette entreprise pour le paiement d'une redevance de mise à l'eau des bateaux, à la fois des 37 mètres et des 50 mètres, redevance permettant la couverture de la part résiduelle du coût des travaux non prise en compte par des subventions. C'était le deal que nous avons mis en place avec cette entreprise.

Il faut savoir également que l'Entreprise Couach génère des produits, en matière de Taxe Professionnelle, qui sont substantiels : 350.000 € par an pour le Conseil Régional, 890.000 € par an pour le Conseil Général et 1.870.000 € pour la COBAS.

Voilà ce que nous avons fait pour cette entreprise, et je voudrais vous préciser sa situation aujourd'hui.

Elle dispose d'un carnet de commandes de plus de 140 M€, pour des bateaux valant de 17 à 23 M€ pièce. Mais la clientèle est complexe et compliquée, puisque les clients font appel à des intermédiaires, chargés de négociations avec l'entreprise, qui sont des armateurs, lesquels exigent, par le biais d'avocats, la mise en œuvre systématique et immédiate de cautions de restitutions d'acomptes. Ils paient des acomptes, et ils demandent à ce qu'il y aient

des cautions de restitutions d'acomptes, pour les récupérer au cas où l'entreprise n'achèverait pas la construction des bateaux.

L'Entreprise Couach a fait face également à des difficultés importante en matière de trésorerie, en raison d'une montée en charge très rapide de son développement. Il s'est passé un certain nombre d'événements depuis quelques semaines. Il faut savoir que l'Entreprise Couach était suivie par un consortium de banques, qui a consenti récemment à geler les encours bancaires pendant 24 mois, précisément pour lui permettre de bénéficier de la trésorerie qui lui est nécessaire aujourd'hui pour construire les premiers bateaux. Récemment encore, une banque n'a pas souhaité reconduire une partie de ces cautions de restitutions d'acomptes, ce qui a posé un problème, et c'est le point de départ des difficultés de l'entreprise.

J'attire votre attention que nous sommes là précisément dans un contexte de crise économique et de crise de confiance, dans lequel les banquiers font preuve parfois d'une grande frilosité, qui va à l'encontre du développement et du devenir des entreprises de notre secteur et de la Gironde.

Pour réactiver ces cautions qui étaient absolument nécessaires, puisque les clients les exigent, elles ont été demandées aux collectivités. Nous avons été sollicités au même titre que la Région. Il y a eu un refus de prise en charge de ces cautions de notre part, comme de la part des autres collectivités. L'actionnaire principal a accepté de réinjecter 6,5 M€ au capital et d'assurer le préfinancement du premier bateau en construction. Nous sommes entre 17 et 23 M€ sur ces bateaux.

Un audit a été réalisé par le Bureau d'Etudes KPMG, qui confirme le potentiel de développement et le carnet de commande dont bénéficie l'Entreprise Couach. Cet audit a été demandé par le Comité Interministériel de Restructuration Industrielle.

Le seul recours aujourd'hui est l'acceptation par Oséo des cautions sans franchise. Il faut savoir qu'Oséo est en capacité, dans le cadre d'une procédure liée à des mesures post-crise, d'accorder des cautions à cette entreprise, mais avec des conditions de franchise qui posent problèmes à l'entreprise sur le plan de la trésorerie.

En conséquence, aujourd'hui, tout est suspendu à une décision exceptionnelle et dérogatoire au droit commun, qui pourrait être prise par Oséo en conseil d'administration qui aura lieu vendredi. L'entreprise est soumise à cette décision, et en fonction du résultat deux scénarios sont possibles.

- S'il y a levée de franchise, l'entreprise pourra poursuivre son activité, mais devra de toute façon mettre en place un plan de restructuration, parce qu'elle a été fragilisée pendant ces dernières semaines, et donc il lui faudra quelques mois pour retrouver son niveau d'activité et de trésorerie dont elle disposait il y a quatre mois. Il sera possible, s'il y a levée de franchise, pour l'Etat d'avoir recours au fonds stratégique d'investissement, qui lui aussi est un dispositif post-crise, permettant à l'Etat de prendre des participations en capital dans les entreprises, à la condition qu'il le veuille.

- S'il n'y a pas d'acceptation de cette levée de franchise, l'entreprise devra se diriger vers un redressement judiciaire. La question est de savoir si ensuite elle trouvera un partenaire financier qui accepterait éventuellement de reprendre l'entreprise.

Il était important que vous soyez informés de ce problème, car il s'agit d'une entreprise importante sur le secteur et qu'il y a beaucoup d'emplois en jeu. Le Conseil Général est désormais aux côtés du Conseil Régional, qui a pris la main hier en organisant une réunion avec l'administrateur judiciaire, l'Etat, Oséo et le principal banquier. Le Conseil Régional œuvre là dans le cadre de ses compétences économiques obligatoires.

Une des possibilités que nous aurions à terme, en matière d'accompagnement, serait éventuellement de geler les redevances que nous doit l'Entreprise Couach pendant deux ans, le temps qu'elle se restructure et puisse réenvisager une situation saine en matière de trésorerie. Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

Je voulais vous apporter ces informations et le Président y tenait à très juste titre. En complémentarité du soutien financier que pourront apporter ces acteurs essentiels que sont l'Etat et la Région en la matière, nous devons de toute façon rester attentifs au devenir de cette entreprise qui est effectivement un des fleurons de l'économie girondine.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT :

Je remercie notre collègue Jean-Luc Gleyze pour cette communication. Je vous demande de suivre attentivement ce dossier qui nous inquiète.

Je donne la parole à Jean-Jacques Paris pour la motion concernant les Centres Régionaux d'Education Populaire et Sportif (CREPS), victimes du désengagement de l'Etat !

MOTION RELATIVE A L'AFFAIBLISSEMENT DES CENTRES REGIONAUX D'EDUCATION POPULAIRE ET SPORTIF (CREPS), VICTIMES DU DESENGAGEMENT DE L'ETAT !

Présentée par Jean-Jacques PARIS

A coup de suppression d'emplois, le Gouvernement poursuit sa politique de réduction des services publics, dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP). Il s'attaque désormais au modèle sportif français, en démantelant le système de formations aux métiers du sport et de l'animation, mais aussi à la pratique sportive en général et au sport pour tous.

Une première vague de fermeture de CREPS est décidée, sans concertation avec les collectivités locales les mettant devant le fait accompli. L'INJEP perd sa mission de formation et l'INSEP est en voie de privatisation. Au-delà de l'atteinte portée aux CREPS, c'est la manifestation d'un profond désengagement de l'Etat vis-à-vis de l'ensemble du sport de masse et de l'éducation populaire, désengagement qui à terme compromet également le devenir du sport du haut niveau dont l'Etat revendique la compétence.

Avec le projet du Gouvernement, le nombre de sportifs de haut niveau est divisé par trois, de 15000 à 5000, et la plupart des "Pôles Espoirs" va disparaître. Il ne s'agira plus que de fabriquer des "champions", en réservant des moyens réduits à une petite élite que l'on prétendra détecter dès l'enfance, de plus en plus précocement. L'épanouissement dans le temps, la dimension d'intégration sociale et le sport pour tous passent au second plan. Enfin, la mission de formation aux métiers du sport et de l'animation socio-culturelle est renvoyée au privé.

Pourtant le système de formation français a fait ses preuves, en Aquitaine le CREPS représente 8 pôles France, 11 pôles Espoirs, et 289 sportifs, mais aussi plus de 1300 stagiaires de la formation professionnelle, dont 75 % trouvent un emploi en rapport avec la qualification obtenue.

Soucieux de l'avenir des CREPS, le Département de la Gironde va s'employer, en concertation avec l'Assemblée des Départements de France (l'ADF) et l'Association des Régions de France (l'ARF), et en partenariat avec le mouvement sportif français, à exiger de l'Etat le report de sa décision pour permettre la concertation qui s'impose, s'agissant d'une réforme aussi fondamentale pour l'avenir de notre modèle sportif.

Cette concertation permettrait d'examiner toutes les options favorisant l'existence d'un service public d'éducation populaire et sportive de haut niveau, comme celle des organisations syndicales du secteur qui souhaitent confier la gestion des sites aux collectivités territoriales, soutenues par des aides de l'Etat selon le schéma de la loi de décentralisation de 1983 pour les établissements scolaires.

DECISION : LA MOTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT :

Je vous remercie mes chers collègues. Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 17 h 30.

Le Secrétaire de Séance,

Signé

**Yves LECAUDEY
Conseiller Général
du Canton de Castelnau-Médoc
Maire de Sainte-Hélène**

Le Président du Conseil Général,

Signé

**Philippe MADRELLE
Sénateur de la Gironde
Conseiller Général
du Canton de Carbon-Blanc**